

# SCHEMA DEPARTEMENTAL D'ACCUEIL ET D'HABITAT DES GENS DU VOYAGE



**Département de la Haute-Vienne  
2023-2028**



**PRÉFET  
DE LA HAUTE-VIENNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*





# SOMMAIRE

<b>I. Présentation.....</b>	<b>4</b>
<b>I-1 Le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage : contexte législatif et définitions.....</b>	<b>5</b>
.1 Le contexte législatif : .....	5
.2 Quelques définitions .....	5
<b>I-2 L'élaboration partenariale du schéma 2023-2028 .....</b>	<b>6</b>
<b>II. Le bilan du schéma 2016-2022 .....</b>	<b>7</b>
<b>II-1 Structuration et gouvernance du bilan du schéma 2016-2022 .....</b>	<b>8</b>
<b>II-2 Bilan du volet « accueil et habitat ».....</b>	<b>9</b>
.1 Rappel des objectifs inscrits au schéma 2016-2022 .....	9
.2 Éléments de contexte .....	10
.3 L'accueil des gens du voyage .....	11
.4 L'habitat des gens du voyage.....	18
<b>II-3 Bilan du volet « scolarisation » .....</b>	<b>21</b>
.1 Rappel des objectifs inscrits au schéma 2016-2022 .....	21
.2 Éléments de contexte par grande thématique .....	22
.3 Actions mises en œuvre.....	23
.4 Résultats obtenus en regard des objectifs.....	24
<b>II-4 Bilan du volet « accompagnement, vie sociale et insertion socioprofessionnelle » .....</b>	<b>28</b>
.1 Rappel des objectifs inscrits au schéma 2016-2022 .....	28
.2 Éléments de contexte par grande thématique .....	28
.3 Actions mises en œuvre.....	29
.4 Résultats obtenus en regard des objectifs.....	31
<b>II-5 Bilan du volet « santé » .....</b>	<b>33</b>
.1 Rappel des objectifs inscrits au schéma 2016-2022 .....	33
.2 Éléments de contexte par grande thématique .....	33
.3 Actions mises en œuvre.....	34
.4 Résultats obtenus en regard des objectifs.....	34
<b>III. Les objectifs et les actions du schéma 2023-2028 .....</b>	<b>36</b>
<b>Axe 1 : Accueil et habitat .....</b>	<b>37</b>
.1 Accueil (1 action).....	39
.2 Habitat (1 action) .....	41
<b>Axe 2 : ACCOMPAGNEMENT SOCIAL .....</b>	<b>43</b>
.1 Vie sociale (4 actions).....	44
.2 Scolarité – éducation (4 actions).....	50
.3 Santé (1 action) .....	58
<b>IV. GOUVERNANCE, SUIVI ET EVALUATION DU SCHEMA .....</b>	<b>60</b>
1 La gouvernance du schéma est assurée par 3 instances : .....	61
2 Le suivi et l'évaluation du schéma .....	61
<b>ANNEXES .....</b>	<b>62</b>

# I. Présentation

## I-1 Le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage : contexte législatif et définitions

### .1 Le contexte législatif :

Le cadre législatif et réglementaire est présenté en annexe 1 du présent document.

**La loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000** est fondée sur la recherche d'un équilibre entre d'une part, la liberté constitutionnelle d'aller et venir et le droit des gens du voyage à pouvoir stationner dans des conditions décentes et, d'autre part, la réduction des stationnements illicites qui occasionnent des difficultés de coexistence.

Pour ce faire, elle prévoit l'obligation pour chaque département de réaliser un schéma départemental de l'accueil et de l'habitat des gens du voyage. Elaboré conjointement par le représentant de l'État dans le département et le président du Conseil départemental pour une durée de 6 années, ce document prescrit le nombre, la localisation et la capacité des équipements à créer et mettre à disposition des gens du voyage.

Afin de répondre au souhait de sédentarisation de certaines familles, **la loi du 27 janvier 2017** relative à l'égalité et à la citoyenneté a ajouté au titre des prescriptions la réalisation de terrains familiaux locatifs.

La création d'équipements d'accueil et d'habitat doit être complétée par des interventions d'accompagnement spécifiques visant à favoriser l'inscription de chacun dans la vie sociale et territoriale, notamment à travers l'insertion socio-professionnelle, l'accès aux soins, aux droits, à la domiciliation et à l'éducation.

### .2 Quelques définitions

La notion de « **gens du voyage** » renvoie à des personnes dont l'habitat traditionnel est constitué de résidences mobiles installées sur les aires d'accueil ou des terrains prévus à cet effet (article 1 de la loi du 5 juillet 2000 susvisée). Celle-ci identifie les « gens du voyage » par leur mode d'habitat : la résidence mobile qui caractérise leur mode de vie habituel, sans connotation ethnique ou communautariste.

**La résidence mobile** est constituée d'un véhicule terrestre habitable qui conserve des moyens de mobilité et que le code de la route n'interdit pas de faire circuler.

**Le décret n° 2019-1478** du 26 décembre 2019 relatif aux aires permanentes d'accueil et aux terrains familiaux locatifs destinés aux gens du voyage définit

les notions de place et d'emplacement. Il précise que l'aire est divisée en emplacements de deux places.

## **I-2 L'élaboration partenariale du schéma 2023-2028**

Afin de procéder à la révision du précédent schéma, les co-pilotes et la commission consultative du schéma ont opté pour une méthodologie participative associant les acteurs de terrain au travers :

- de questionnaires adressés aux chefs de file des différents volets du schéma,
- de questionnaires adressés aux acteurs de terrain,
- de la conduite de maîtrises d'œuvre urbaines et sociales (MOUS) réalisées entre 2019 et 2021 par le Cabinet CATHS sur le territoire de la Communauté urbaine Limoges Métropole, de la Communauté de communes Porte Océane du Limousin puis sur le reste du département de la Haute-Vienne.
- d'ateliers thématiques

Ces travaux ont largement associé les acteurs intervenant sur le sujet. Ils se sont structurés autour de 5 thématiques avec une animation identifiée :

- santé : animation ARS et Conseil départemental
- accès aux droits / insertion professionnelle : animation Conseil départemental et DDETSPP
- scolarisation-éducation : animation DSDEN/CASNAV
- accueil-habitat : animation DDT
- vie sociale : animation CAF

La collecte des informations tant quantitatives que qualitatives a permis d'actualiser les besoins en termes d'équipements d'accueil et d'habitat des gens du voyage mais également sociaux.

En matière de calendrier, la procédure de révision lancée conjointement par le Préfet et le président du Conseil départemental le 19 juillet 2021 s'est déroulée selon le calendrier rappelé en annexe 3, aboutissant à la présentation du projet de schéma en commission consultative du 11 janvier 2023.

Le bilan du précédent schéma est présenté ci-après.

## **II. Le bilan du schéma 2016-2022**

## **II-1 Structuration et gouvernance du bilan du schéma 2016-2022**

Le schéma 2016-2022 était structuré en 3 volets :

- accueil et habitat,
- éducation
- accès aux droits.

Le volet accès aux droits était subdivisé en plusieurs thématiques :

- accompagnement social,
- insertion des bénéficiaires du RSA,
- promotion de la santé,
- connaissance des besoins de santé.

Au sein de chaque volet, figuraient des fiches actions (21 au total) dont la mise en œuvre était confiée à des pilotes et copilotes qui pouvaient être différents au sein d'un même volet, institutionnels ou associatifs, et qui devaient s'appuyer sur les groupes de travail.

Le caractère très hétérogène du niveau des actions inscrites au schéma (certaines constituant plutôt des objectifs généraux, d'autres des actions ciblées), et la notion de pilotes/copilotes par volet thématique, puis par fiche-action (les pilotes des fiches actions pouvant être distincts du pilote du volet thématique), a pu contribuer à alourdir le travail et rendre le pilotage opérationnel complexe et peu lisible.

L'organisation en groupes de travail n'était pas adaptée à tous les objectifs, selon leur niveau d'opérationnalité.

Le schéma 2023-2028 gagnera donc :

– à adopter une présentation plus simple, avec des axes thématiques clairs, et des objectifs opérationnels et en nombre limité, et si possible territorialisés (c'est le cas, de fait, des prescriptions répondant aux obligations légales en matière d'accueil et d'habitat),

– à repositionner les institutions responsables des politiques publiques comme pilotes des axes prioritaires leur incombant et leur laisser une souplesse dans l'organisation de la mise en œuvre des objectifs, en prévoyant qu'elles rendent compte à la commission consultative au moins une fois par an.

Pour réaliser le bilan du schéma 2016-2022, il a été demandé à chaque pilote ou co-pilote institutionnel (services du Cabinet de la Préfecture, Conseil départemental, DDT, Rectorat, ARS, CAF) de réaliser une auto-évaluation des actions dont il a la responsabilité.

Une enquête leur a été adressée à cet effet par la DDETSPP en juillet 2021.

Le bilan du schéma 2016-2022 est présenté par thématique :

- accueil et habitat,
- scolarisation,
- accompagnement, vie sociale et insertion professionnelle,
- santé.

## **II-2 Bilan du volet « accueil et habitat »**

### **.1 Rappel des objectifs inscrits au schéma 2016-2022**

– Répondre à l'obligation légale concernant la création des aires d'accueil pour les communes de plus de 5 000 habitants.

Harmoniser l'accueil des familles sur les aires et concilier la gestion des équipements notamment par l'organisation de réunions d'échanges de pratiques pour les gestionnaires des aires d'accueil.

– Organiser au niveau départemental l'accueil des grands passages afin d'éviter les stationnements illicites.

– Parvenir à quantifier et à qualifier les besoins des ménages, si possible par territoire, en vue de définir des projets territorialisés.

– Informer les collectivités, les accompagner pour faire émerger des projets d'habitat adapté et les rendre compatibles avec les documents d'urbanisme.

– Réguler et améliorer les conditions de vie des ménages dans l'habitat existant, notamment en permettant l'accès aux réseaux (eau, électricité).

– Répondre au besoin de sédentarisation, accompagner les ménages dans la mobilisation des dispositifs du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD). Ce thème est également traité dans le volet accompagnement social.

## **.2 Éléments de contexte**

Afin de dresser un état des lieux de l'accueil et de l'habitat des gens du voyage sur l'ensemble du département de la Haute-Vienne, la direction départementale des territoires et la CULM ont confié au Cabinet CATHS une MOUS sur la période 2019-2021.

Un premier état des lieux réalisé en 2019 concernait la communauté urbaine de Limoges Métropole (CULM) et la communauté de communes Porte Océane du Limousin (POL). Une seconde phase était conduite en 2021 afin d'affiner les constats mis en évidence sur la CULM et de dresser un état des lieux sur les autres communautés de communes haut-viennoises et proposer les orientations du futur schéma (***annexe 6 : questionnaire adressé aux EPCI***)

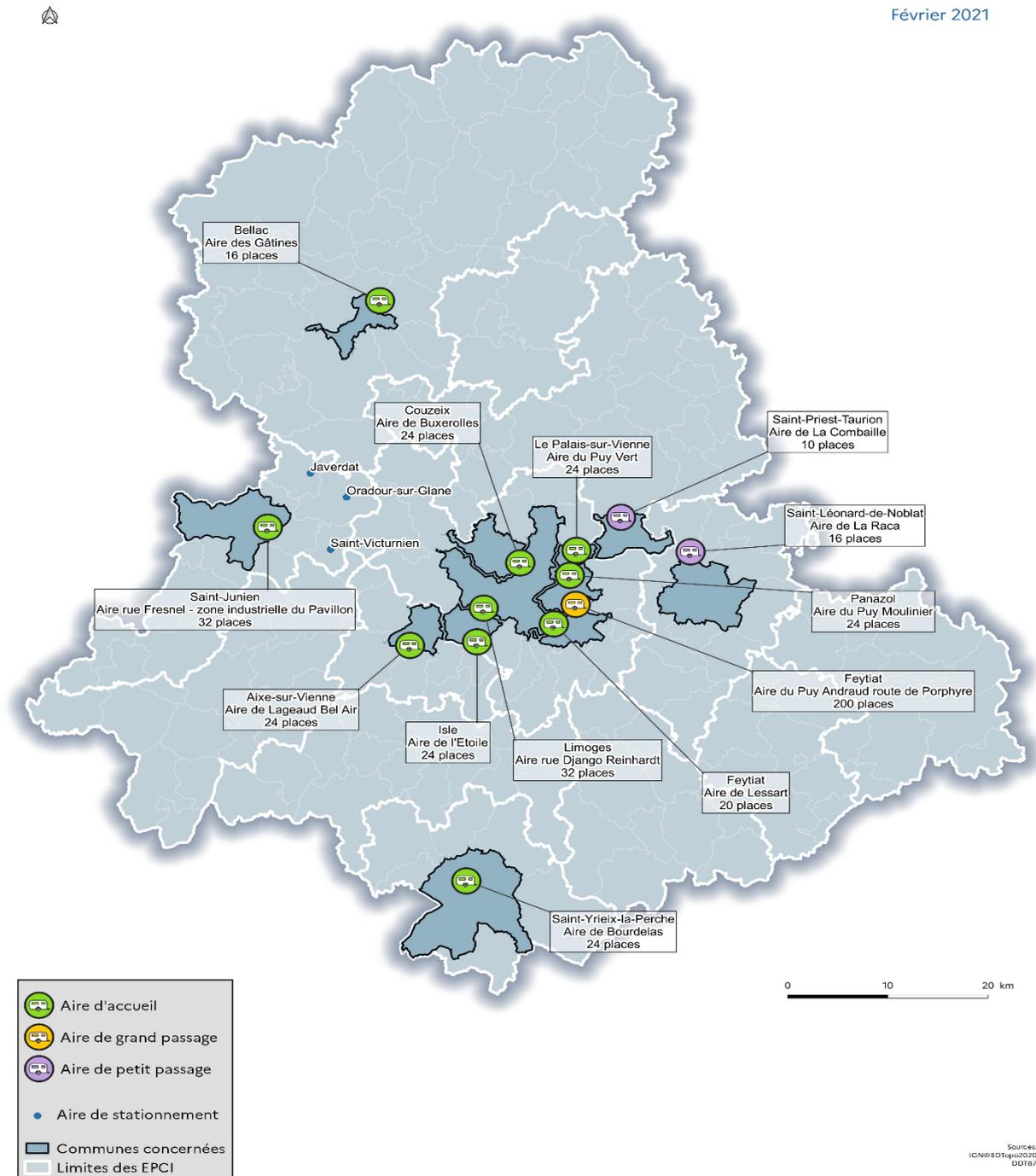
**Les éléments qui suivent sont essentiellement issus de l'état des lieux réalisé par la MOUS sur les dispositifs d'accueil comme sur ceux relatifs à l'habitat.**

### .3 l'accueil des gens du voyage

(cf. annexe 7 descriptif détaillé des aires de la Haute-Vienne)

## Aires d'accueil des gens du voyage

Février 2021



### **3-1-1 Diagnostic du territoire de la Communauté urbaine de Limoges Métropole**

#### **En 2019 :**

Les 6 communes dotées d'une aire d'accueil connaissent des situations d'ancrage territorial sur leurs équipements respectifs. En raison d'un niveau d'itinérance plutôt bas, ces dernières ne sont pas saturées et permettent aux familles locales d'alterner leurs lieux de séjour sur les différentes aires d'accueil d'un même bassin de vie sous l'apparence d'une pratique du voyage en caravane encore persistante.

Par ailleurs, pour répondre en partie à ces situations, 3 logements sociaux adaptés ont été réalisés sur la commune du Palais-sur-Vienne dans le cadre d'un programme expérimental porté conjointement par Limoges Métropole et le bailleur social Limoges Habitat et 12 logements sociaux adaptés ont été livrés en 2021 à Couzeix.

- ❖ 6 aires d'accueil en régie directe avec une équipe dédiée, un règlement et une grille tarifaire communs.
- ❖ Des aires d'accueil qui ne sont pas occupées à 100 %
- ❖ Occupées par des ménages de passage sur un circuit économique régulier ou bien en visite de leur famille et par des ménages séjournant sur de longues durées :
  - 43 ménages occupaient leur emplacement depuis plus de 4 mois au moment de l'enquête.
  - « Captées » par des groupes familiaux : Palais-sur-Vienne, Feytiat et Couzeix.
  - Des familles qui continuent de voyager mais de manière réduite.
- ❖ Une évolution des modes de vie qui pose des difficultés d'adaptation aux familles et à la collectivité avec des groupes locaux qui expriment un besoin de confort et de stabilisation sur l'agglomération :
  - Avec la nécessité de maintenir un mode de vie familial et intergénérationnel favorisant la prise en charge des membres de la famille non autonomes (augmentation de l'espérance de vie et personnes malades ou handicapées).
  - Avec un attachement à la caravane qui perdure en tant que moyen de départ en période estivale et marqueur identitaire.
- ❖ Quelques expériences marginales dans le parc de logement social de l'agglomération (4)
- ❖ Des souhaits d'habitat qui plébiscitent l'habitat pavillonnaire de plain-pied avec ou sans conservation de la caravane (36 ménages représentant 28 projets potentiels).
- ❖ Quelques ménages souhaitent conserver un mode d'habitat spécifique en maintenant notamment le regroupement familial en petites unités intergénérationnelles (13 ménages représentant 4 projets potentiels).
- ❖ Des stationnements illicites sur les communes de Limoges et Couzeix de ménages locaux qui quittent les aires à certaines périodes (fermeture annuelle, difficultés de paiement des fluides en hiver) et de groupes itinérants de 10 à 40 caravanes

## En 2021 :

L'enquête par questionnaire réalisée en 2021, auprès des communes de l'agglomération afin de recenser les situations éventuelles hors de ces équipements, n'a pas mis en évidence d'autres implantations générant des besoins spécifiques<sup>1</sup>. Pourtant Il apparaît que les stationnements illicites durables qui avaient été identifiés en 2019 ont persisté jusqu'en 2021 notamment à Limoges et Couzeix :

- Limoges<sup>2</sup> : répétition d'installations illicites ponctuelles sur des lieux publics ou privés (rue d'Ariane, Avenue Grande Pièce, Avenue de Broglie, de la Basse).
- Couzeix<sup>3</sup> : occupation durable sur une friche commerciale à proximité de l'aire d'accueil (*expulsion récente*) et une autre toujours en cours au nord de la commune.

Ces installations illicites renvoient à deux phénomènes concomitants :

- Des groupes d'itinérants qui ne se rendent pas sur les aires d'accueil afin de ne pas entrer en concurrence avec les familles locales.
- Des groupes locaux qui ne souhaitent pas cohabiter avec d'autres groupes ou qui quittent les aires d'accueil en période estivale lors de leur fermeture annuelle ou en période hivernale (endettement, paiement des fluides avec un coût mensuel de chauffage électrique trop élevé...).

Le territoire est plus particulièrement concerné par une implantation historique de groupes familiaux au sein de terrains privés ou dans le parc locatif social avec parfois des densités qui peuvent être relativement importantes à l'échelle démographique des communes, en particulier sur : Couzeix, Condat-sur-Vienne et Saint-Gence.

Hormis des conflits de voisinage ou de cohabitation, ces implantations ne génèrent pas de difficultés particulières comparativement à ce qui peut être observé communément à l'échelle nationale. Ce constat s'effectue en particulier au regard de l'occupation et du respect des règles de l'urbanisme, quand bien même certaines implantations se situent en zones inconstructibles des PLU. Des régularisations peuvent être envisagées au cas par cas par le biais de la création de STECAL.

---

<sup>1</sup> Sur les communes ayant répondu au questionnaire : Couzeix, Limoges et Le Palais-sur-Vienne

<sup>2</sup> Données issues du questionnaire

<sup>3</sup> Données fournies par l'association Ma Camping

## **Bilan des actions :**

### **Sur les aires d'accueil :**

- Fermeture des espaces « cuisine » de tous les emplacements de toutes les aires
- Mise en place en 2007 de la télésurveillance des locaux techniques et d'accueil des 6 aires d'accueil
- Enlèvement des bennes pour encombrants de la vie quotidienne, remplacées par des cartes d'accès aux déchetteries communautaires
- Recrutement d'un médiateur interne au service

### **Sur l'aire de grand passage :**

- Création en 2019 de 4 sanitaires (2 pour femmes, 2 pour hommes)
- Aménagement d'un bois de complaisance en contre-bas de l'aire
- Raccordement des voies d'accès à l'intérieur de l'aire pour faciliter les manœuvres des caravanes

### **Sur les besoins du territoire :**

- Passage du seuil des 5 000 habitants pour deux communes : Condat-sur-Vienne et Verneuil-sur-Vienne
- Financement de 2 maîtrises d'œuvres urbaines et sociales :
  - Diagnostic ou état des lieux de la situation globale des gens du voyage sur territoire
  - Élaboration des besoins sur le territoire en termes d'équipement d'accueil et ou d'habitat pour répondre aux obligations de la loi Besson pour Condat-sur-Vienne et Verneuil-sur-Vienne

## ***3-1-2 Diagnostic du territoire de la communauté de communes Porte Océane du Limousin***

### **En 2019 :**

Les communes dotées d'un équipement d'accueil connaissent des situations d'ancrage territorial sur leurs équipements respectifs à l'exception de l'aire de Saint-Victorien qui n'est pas fréquentée. En raison d'une pratique locale d'itinérance pour des motifs traditionnels et économiques (familles anciennement hippomobiles et en situation de grande précarité sociale), ces sites sont occupés sur de longues durées. Suite à la MOUS de 2019, le bailleur Saint-Junien Habitat s'est engagé dans la création de deux logements adaptés mitoyens à destination de deux ménages sur le site qui servait jusque-là d'accueil occasionnel de ces familles à Javerdat. Des stationnements illicites ont également lieu en divers endroits du territoire de la part des familles locales qui quittent l'aire d'accueil ou leurs logements à certaines périodes de l'année.

- ❖ Une aire d'accueil non saturée qui accueille deux types de public :
  - Des groupes de passage sur un circuit traditionnel régulier qui couvre le nord du département et s'étend en Charente.
  - Des groupes locaux inscrits dans un processus d'ancrage territorial avec des durées de séjours longues (*supérieures à 4 mois consécutifs*).
- ❖ Des aires de stationnement qui peinent à trouver leur rôle :
  - L'aire de Saint-Victorien n'est pas fréquentée, celle de Javerdat est fréquentée par une famille en situation de grande précarité
  - L'aire d'Oradour-sur-Glane est fréquentée, surtout en période hivernale.
  - Des terrains qui ne sont plus adaptés aux attentes en termes de durées de séjour et d'équipement.
- ❖ Des familles dont la mobilité est très réduite
- ❖ Des groupes locaux en situation d'ancrage territorial et qui expriment un besoin de confort et de stabilisation sur le territoire de la communauté de communes :
  - Avec la nécessité de maintenir un mode de vie familial et intergénérationnel.
  - Avec un attachement à la caravane qui perdure en tant que moyen de départ en période estivale et marqueur identitaire.
  - Une offre de logement inadaptée avec quelques expériences de logement mises en échec (4)
- ❖ Des attentes et des capacités individuelles très différentes avec une difficulté à formuler une demande précise
- ❖ Des souhaits d'habitat qui plébiscitent l'habitat pavillonnaire de plain-pied avec ou sans conservation de la caravane en stationnement (*17 ménages représentant 10 projets potentiels*).
- ❖ Quelques ménages souhaitent conserver un mode d'habitat couplant l'habitat mobile avec un habitat en dur (*6 ménages représentant 3 projets potentiels*).

### **En 2021 :**

Sur le territoire de la Communauté de communes Porte Océane du Limousin, les besoins en habitat adapté sont toujours d'actualité pour les familles en ancrage sur l'aire d'accueil de Saint-Junien, sur l'aire de stationnement d'Oradour sur Glane (pas de statut d'aire d'accueil sur ce lieu non équipé), ainsi que pour la famille qui était en stationnement précaire sur Javerdat. Par ailleurs, il semble que les équipements actuels ne répondent pas à l'ensemble des besoins car parmi les stationnements illicites qui perdurent, certains sont le fait de familles installées en logements, dans lesquels elles résident de façon dominante, qui continuent à pratiquer un voyage résiduel en période estivale ; les autres arrêts concernent principalement des familles à ressources précaires qui ne peuvent prolonger leur séjour sur l'aire d'accueil (durées de séjour limitées et coût trop élevé).

### **3-1-3 Diagnostic réalisé en 2021 sur le reste de la Haute-Vienne**

Le territoire départemental hors Limoges Métropole et Communauté de communes Porte Océane du Limousin comprend 5 équipements d'accueil (voir carte page 11) :

- Une aire permanente d'accueil de 24 places sur la commune d'Aixe-sur-Vienne.
- Une aire permanente d'accueil de 16 places sur la commune de Bellac.
- Une aire permanente d'accueil de 24 places sur la commune de Saint-Yrieix.
- 2 aires de petit passage respectivement sur les communes de Saint-Priest-Taurion et Saint-Léonard de Noblat.

Au mois d'août 2021, 3 de ces équipements étaient fermés :

- L'aire de stationnement de Bellac<sup>4</sup>.
- L'aire de stationnement de Saint-Priest-Taurion suite à des dégradations de la part du dernier groupe de passage.
- L'aire de stationnement de Saint-Yrieix suite à des dégradations<sup>5</sup> (accueil de travailleurs saisonniers à l'automne).

Parmi les 8 EPCI ayant renseigné le questionnaire, 3 ne sont ni concernés par des passages et arrêts de groupes de caravanes, ni par des implantations de sédentaires :

- Communauté de communes des Portes de Vassivière
- Communauté de communes Briance Combade
- Communauté de communes Briance Sud Haute Vienne

Les situations de sédentarisation sont celles qui sont les plus fréquemment citées par les collectivités. Elles correspondent le plus souvent à des familles installées sur des terrains privés dont elles sont propriétaires. Des familles occupent également en permanence l'aire de petit passage de Saint-Léonard-de Noblat ainsi que celle de Bellac où les rotations sont limitées.

Le passage de petits groupes concerne essentiellement des territoires limitrophes de l'agglomération limougeaude et/ou de la communauté de communes Porte Océane du Limousin : communauté de communes Val de Vienne et communauté de communes Elan Limousin Avenir Nature. Sur cette dernière, les groupes en visites régulières, hors mission évangéliste, sont tous domiciliés sur l'agglomération de Limoges dont ils s'éloignent lorsqu'ils ont des problèmes de dettes ou de conflits avec des gestionnaires, le temps que la situation se détende.

---

<sup>4</sup>Information de l'association Ma Camping, l'EPCI n'ayant pas répondu à l'enquête

<sup>5</sup>Information de l'association Ma Camping, l'EPCI n'a pas indiqué cette situation dans sa réponse au questionnaire

### **Focus sur les groupes itinérants :**

**La communauté de communes Val de Vienne** est la plus impactée par l'arrêt de groupes de caravanes hors de l'aire d'accueil d'Aixe-sur-Vienne. Il s'agit plutôt de petits groupes dépassant rarement dix caravanes qui effectuent un à deux arrêts chaque année, voire plus épisodiquement, et sur des durées de séjours qui excèdent rarement une dizaine de jours. Ce secteur géographique du département constitue un axe de circulation pour des groupes qui quittent les aires d'accueil de l'agglomération en période estivale pour circuler sur les territoires voisins et également pour des groupes hippomobiles provenant de l'ouest du département (à Saint-Priest-sous-Aixe). C'est également un territoire sur lequel résident plusieurs membres référents de la communauté pentecôtiste, un certain nombre de ces arrêts y sont le fait de leur organisation personnelle en début et fin des périodes de grand passage.

Néanmoins, au sein de ce tableau général, la commune de Bosmie-l'Aiguille occupe une position absolument inverse. En effet des passages réguliers (une dizaine par an) sont signalés par la commune sur le parking de la gare. Ces passages qui ont lieu à toute période de l'année et comprennent 2 à 3 caravanes pourraient correspondre à un stationnement « d'errance » d'une famille qui circule sur le secteur à la recherche d'un point d'ancrage.

**La communauté de commune Elan Limousin Avenir Nature** est, quant à elle, concernée de manière plus spécifique par des arrêts sur son aire de petit passage.

Ainsi s'y installent de manière récurrente sur des durées d'un mois, des groupes provenant d'aires d'accueil de l'agglomération dont ils ont pu être expulsés ou bien en raison de conflits avec d'autres groupes. Cette aire de petit passage située dans un bois, isolée à mi-chemin entre Saint-Priest Taurion et Ambazac était à l'origine un projet commun des deux communes pour répondre à un besoin qui concernait principalement Saint-Priest Taurion, site habituel d'arrêt toléré, en zone inondable, et Ambazac commune la plus importante de l'EPCI seule inscrite d'office au Schéma départemental. En réponse à ces deux situations, ce projet commun a été mis en œuvre.

Sans répondre aux règles d'équipement minimal d'une aire d'accueil, ce site a été aménagé avec des bornes électriques et un bloc sanitaire, mais sans système d'assainissement associé possible. Cet équipement n'est plus en fonctionnement suite à des dégradations occasionnées par le dernier groupe accueilli. Aussi un projet de rénovation et de transformation en aire d'accueil est-il actuellement à l'étude par la collectivité. Si toutefois celui-ci allait plus loin, une relocalisation serait obligatoire compte tenu de sa localisation au sein d'une forêt et sans possibilité d'assainissement du site actuel. Au regard des usages effectifs, le nouveau projet devrait se développer en se rapprochant d'une des deux communes pour intégrer une zone susceptible d'être desservie par les réseaux et mieux gérable, plus logiquement Saint-Priest Taurion.

Enfin le passage de grands groupes de plus de 50 caravanes n'est pas une problématique prégnante et reste concentrée sur l'agglomération de Limoges. Ainsi seules deux communes ont été concernées par ce type de passage en dehors du périmètre de Limoges Métropole :

- La commune de Saint-Priest-Taurion reçoit chaque année un groupe religieux au mois de juin sur son stade durant une à deux semaines.
- La commune de Séreilhac a connu deux installations en 2018 et deux autres en 2019 de groupes entre les mois de mai et juin durant 15 jours.

#### **.4 L'habitat des gens du voyage**

Le tableau suivant récapitule les caractéristiques du terrain familial locatif public et du logement social adapté:

Terrain familial locatif	PLAI ou PLAI adapté
<p>Défini par décret du 26 décembre 2019</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- un bloc sanitaire, abrité éventuellement</li> <li>- une pièce de vie comptée à part</li> <li>- nuit : caravane obligatoire</li> </ul> <p>Charges locatives</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- loyer 3 €/j = 90 €.mois</li> <li>- électricité caravane 100 à 350 € mois suivant</li> <li>- autres charges (eau potable, OM...) 50 à 100 €/mois</li> </ul> <p>Aides possibles à la gestion</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- familles : NON</li> <li>- EPCI / Bailleur : NON</li> <li>- EPCI DGF : NON</li> </ul> <p>Résiduel ménages : 240 à 500 €/mois Amortissement potentiel : NON</p>	<p>Défini par Habitat social droit commun</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- logement suivant taille famille (T4 = 80 m<sup>2</sup>)</li> <li>- caravane (non habitée) stationnée dans jardin</li> <li>- espace extérieur non habitable</li> </ul> <p>Charges locatives</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- loyer 250/400 €.mois</li> <li>- électricité RTh2012 : 15 à 35 €.mois</li> <li>- autres charges RTh2012 (eau potable, OM...) : 20 à 80 €.mois</li> </ul> <p>Aides possibles à la gestion</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- familles : APL</li> <li>- bailleur : accompagnement suivant contexte</li> <li>- EPCI DGF : OUI</li> </ul> <p>Résiduel ménages : 35 à 100 €/mois Amortissement potentiel : OUI</p>

## **4-1 L'habitat sur le territoire de la Communauté urbaine de Limoges Métropole**

### **L'ancrage territorial :**

Les entretiens conduits lors de la MOUS en 2019 avaient permis de recenser 67 ménages en ancrage territorial sur les aires d'accueil de la Communauté urbaine.

Répondant à l'évolution des modes de vie, les groupes ont exprimé des souhaits de confort et de stabilisation :

- des souhaits d'habitat qui plébiscitent l'habitat pavillonnaire de plain-pied avec ou sans conservation de la caravane (36 ménages représentant 28 projets potentiels).
- quelques ménages souhaitent conserver un mode d'habitat spécifique en maintenant notamment le regroupement familial en petites unités intergénérationnelles (13 ménages représentant 4 projets potentiels).

Dans le cadre de la MOUS réalisée en 2021, 16 communes sur 20 ont répondu au questionnaire et 10 d'entre elles sont concernées par des familles en situation d'ancrage territorial.

Certaines familles sont propriétaires de terrains privés sur des zones constructibles des PLU.

En revanche, d'autres familles installées de longue date sur des zones inconstructibles y sont tolérées.

## **4-2 L'habitat dans le reste de la Haute-Vienne**

La présence de familles sédentaires au sein de terrains privés dont elles sont propriétaires et également au sein de logements du parc social ou privé a été signalée par 5 des EPCI ayant répondu au questionnaire ; les plus nombreuses étant situées sur les territoires respectifs des communautés de communes de Noblat et Val de Vienne. Par ailleurs, si la communauté de communes Haut Limousin en Marche n'a pas répondu au questionnaire, des informations de seconde main nous indiquent que des familles locales sont installées sur des terrains privés ou bien en recherche d'un lieu de séjour alors que l'aire d'accueil n'est plus en fonctionnement.

**La communauté de commune Val de Vienne** est la plus concernée quantitativement en particulier à Aixe-sur-Vienne, sa commune principale, où y sont visibles des types d'implantation diversifiés :

- Propriétaires de terrains en zone constructible
- Propriétaires de terrains en zone non constructible
- Locataires en logement collectif ou individuel

Des implantations en zone constructible sont également observées sur les communes de Bosmie-l'Aiguille, Séreilhac et Saint-Priest-Sous-Aixe ainsi qu'à Beynac en zone non constructible.

**La communauté de communes de Noblat** est également concernée par :

- Un groupe familial d'une quinzaine de caravanes réside sur l'aire de stationnement de Saint-Léonard-de-Noblat et représente 5 à 8 ménages et 24 personnes. Cette occupation s'accompagne de nombreuses difficultés parmi lesquelles la destruction des équipements mis à disposition (douches et toilettes) et des comportements qui génèrent des relations difficiles avec le voisinage et les services (brulage de cuivre, déchets, chiens errants...).

La collectivité étudie un réaménagement du site pour le transformer en aire d'accueil de manière à répondre aux besoins en sédentarisation des occupants actuels. Cette approche traduit à la fois un besoin en accompagnement dans la définition des besoins, mais surtout un besoin de connaissance des financements et portages possibles pour accompagner les sédentarisations de ces familles. En effet, aller vers un projet d'aire d'accueil, solution supposée la mieux financée, ne correspondra pas aux besoins des familles ni de la commune ; quand bien même les familles disent ne pas vouloir d'habitat.

D'autant que cet espoir d'un meilleur financement est très probablement erroné si l'on analyse les montages des projets actuels et le rapport entre les obligations normatives pour en bénéficier et les coûts supposés par la communauté de communes.

Par ailleurs, réaliser une aire d'accueil viendrait probablement générer de nouveaux problèmes complexes pour l'EPCI puisque, contrairement à ses espoirs, elle ne pourrait pas y installer les familles qui résident depuis 9 ans sur son terrain toléré.

Enfin, il sera nécessaire avant d'engager quoi que ce soit de se poser la question de la localisation de ce site qui ne correspond pas vraiment aux caractéristiques désormais exigées aussi bien pour des aires d'accueil que pour des terrains familiaux ou des habitats adaptés.

**Plusieurs terrains privés** appartenant à des gens du voyage situés en zone non constructible.

Si l'ensemble des implantations sur terrains privés correspondent, pour les communes, à une bonne intégration dans leur tissu local, elles amènent néanmoins à s'interroger, au-delà de l'égalité de traitement des administrés au regard du droit de l'urbanisme, sur le niveau réel des conditions d'habitat de ces familles ainsi que leur devenir à moyen terme. En effet, la pérennité et la qualité de telles installations doivent être questionnées lorsque, dans certaines situations, des familles n'ont pas accès de manière durable aux réseaux dits vitaux (*compteurs électriques de chantier, pas d'eau potable, pas d'assainissement...*) ou ne disposent pas d'un habitat réalisé selon les règles de sécurité ou décence au regard du code de la construction (*autoconstructions...*)

ou encore ne disposent pas d'un assainissement conçu suivant les prescriptions des services publics de l'assainissement non collectif (SPANC).

Ces implantations sont par ailleurs fréquemment associées à des demandes postérieures d'amélioration de l'habitat (*raccordement électrique définitif, construction de bâti, aménagement de sanitaires...*) auxquelles il ne peut être répondu favorablement. Il s'agit d'un contexte dont on observe par comparaison nationale et régionale qu'il porte les germes d'un développement endogamique s'il n'est pas intégré dans une logique d'inclusion locale de ces situations urbaines afin d'en cadrer le devenir. Cette inclusion est d'autant plus complexe que, pour les situations les plus anciennes, elle peut contraindre les communes à accorder des passe-droits au titre de l'obligation de décence et d'une trop grande antériorité des constructions pour exiger des changements de lieu de résidence.

### **Trois opérations de logement social adapté ont été réalisées sur le département :**

- mise en location en 2017 de 3 logements PLAI adapté sur la commune du Palais-sur-Vienne, mitoyens avec l'aire d'accueil,
- mise en location en 2021 de 12 logements PLAI adaptés sur la commune de Couzeix par Limoges Habitat.
- mise en location en 2022 de 2 logements PLAI adaptés sur la commune de Javerdat par Saint-Junien Habitat.

## **II-3 Bilan du volet « scolarisation »**

### **.1 Rappel des objectifs inscrits au schéma 2016-2022**

- Promouvoir la scolarisation des enfants du voyage âgés de 2 à 6 ans : action d'éducation mobile par le camion école.
- Favoriser la scolarisation des enfants du voyage dans les écoles du département.
- Renforcer l'assiduité scolaire, lutter contre l'absentéisme.
- Renforcer la scolarisation des plus de 12 ans.
- Accompagner et favoriser les apprentissages.
- Développer l'éducation à la vie affective et sexuelle auprès des jeunes filles enfants du voyage scolarisées au collège.

- Renforcer l'accès aux soins des enfants du voyage scolarisés.
- Lutter contre l'illettrisme des adultes.
- Accompagnement à la réalisation des devoirs du CNED.
- Favoriser la socialisation et l'accès à la citoyenneté des enfants du voyage au travers de l'offre périscolaire sur la ville de Couzeix.

L'objectif était de recenser les besoins des familles et des enfants afin de promouvoir une offre périscolaire adaptée sur le territoire de la commune de Couzeix. La DDETSPP avait été désignée pilote de cette action en lien avec la mairie de Couzeix. Toutefois, il n'a pas été donné suite à cette action faute de mobilisation des acteurs.

## .2 Éléments de contexte par grande thématique

L'axe éducation du schéma trouve son assise auprès de la DSDEN (Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale) et du CASNAV (Centre Académique pour la Scolarisation des élèves allophones Nouvellement Arrivés et des enfants issus de familles itinérantes et de Voyageurs) qui apporte son expertise académique en tant qu'instance de coopération, de médiation et de formations.

**Les Efiv (Enfants issus de Familles Itinérantes et de Voyageurs)** sont scolarisés en classes ordinaires. Ils sont inscrits dans la classe correspondant à leur âge sauf lorsqu'un maintien a été proposé. Depuis 2019, ils sont accueillis en école maternelle dès l'âge de 3 ans. Ils continuent ensuite en école élémentaire puis en collège et poursuivent parfois leur scolarité au-delà de 16 ans.

Le droit commun s'applique tout en tenant compte de leur culture afin de les accueillir au mieux. La médiation avec les familles est alors fondamentale. Il y a beaucoup de défiance envers les « gadjés », et aussi envers l'école. Certains parents ont des souvenirs d'une école révolue qui ne leur donnent pas envie de scolariser leurs enfants. A titre d'exemple, des adultes racontent qu'enfants ils étaient assis au fond de la classe à souvent colorier des images. Ces souvenirs laissent des traces. Il est primordial pour l'École d'aller vers eux, à leur rencontre et d'établir des liens de confiance. C'est pourquoi, depuis 2012, **l'Apev (Assistance Pédagogique aux Enfants du Voyage)** a une fonction de médiation primordiale. Les deux enseignants qui la constituent, instaurent un lien de confiance en allant à la rencontre de ces familles sur les aires d'accueil. L'Apev les rassure et les aide dans leur démarche d'inscription. Cette structure crée le lien entre la famille et l'enseignante de la classe dans laquelle seront scolarisés les enfants. Les parents rassurés scolarisent ainsi plus facilement leurs enfants. L'Apev explique aussi l'univers scolaire aux familles comme par

exemple la nécessité de prévenir l'école si l'enfant est absent et de justifier ensuite cette absence.

Cette médiation s'effectua jusqu'en janvier 2020 grâce à un camion école. Ainsi, c'est l'école qui allait au-devant des familles dont les enfants de 3 à 6 ans n'étaient pas scolarisés. Cela permettait aussi d'établir un lien avec les enfants absents.

Ce camion était un rendez-vous régulier et attendu des enfants. L'objectif était notamment de donner envie aux enfants d'apprendre, d'aller à l'école et de faciliter ensuite les démarches d'inscription des familles. Depuis, la médiation a changé de forme car ce camion-école n'existe plus. Néanmoins, les enseignantes vont toujours au contact des familles.

En parallèle de cette mission de médiation, l'Apev accompagne aussi les équipes enseignantes de Haute-Vienne.

Afin de lutter contre la précarité scolaire et l'illettrisme de ces populations, des associations font un travail remarquable tels Ma Camping ou l'association ACAS (Association de Coordination des Actions de Solidarité) à Saint-Junien en partenariat avec la Communauté de communes Porte Océane du Limousin et l'AFR (Association Familles Rurales) de Bellac. Ce maillage sur le territoire haut-viennois permet de couvrir plusieurs espaces où les gens du voyage sont nombreux.

Le bilan du schéma 2016-2022 doit prendre en compte la pandémie liée à la Covid. Celle-ci a entraîné un absentéisme qui s'est accentué et une diminution du niveau scolaire. Il y a donc eu un recul de la scolarisation. Le nouveau schéma doit viser la reconquête de ces élèves et une augmentation de leur niveau scolaire.

### **.3 Actions mises en œuvre**

- Médiation scolaire (camion école jusqu'en janvier 2020) par les membres de l'Apev et la chargée de mission académique pour la scolarisation des Efv.
- Études des demandes d'enseignement à distance des familles (Commissions Cned) afin de lutter contre les demandes non justifiées ; élaboration de conventions tripartites entre le collège d'accueil, la DSDEN et le CNED (cela est marginal).
- Existence de 2 Unités Pédagogiques Spécifiques (UPS), l'une au collège Genevoix de Couzeix, l'autre au collège Corot d'Aixe-sur-Vienne.
- Création d'une fiche de suivi pour favoriser la continuité pédagogique et administrative entre les différentes écoles où l'élève peut être inscrit sur une année scolaire. En effet, certains enfants changent plusieurs fois

d'école. L'Education nationale, se doit alors d'assurer une continuité. Cette fiche comprend un volet administratif et un volet pédagogique. Cet outil est également utile pour le passage CM2-6e. Cette fiche est disponible sur le site du Casnav afin que tous les directeurs puissent la trouver facilement. Néanmoins, une information dans la lettre hebdo de la DSDEN 87 en mars serait très utile pour rappeler aux directeurs et directrices d'école la nécessité d'utiliser cette fiche et de la renvoyer au Casnav afin que celui-ci assure la continuité entre le 1er et le 2nd degré.

- Information auprès des jeunes filles issues de la communauté du voyage sur le fonctionnement de leur corps et les moyens de contraception, effectuée par une infirmière scolaire rattachée au Casnav.

- Réalisation des bilans de santé pour les enfants du voyage soumis à l'obligation scolaire : dépistage des troubles visuels, auditifs, surveillance de l'IMC, contrôle des vaccinations, dépistage des caries, entretien sur les habitudes de vie (hygiène, alimentation, sommeil), conseils personnalisés.

- Animation, par l'association Familles Rurales de Bellac, d'ateliers d'alphabétisation pour un public adulte et d'ateliers d'aide aux devoirs du CNED pour les enfants de familles itinérantes.

- Animation, par l'association de Coordination des Actions de Solidarité (ACAS) du Pays de Saint-Junien d'ateliers d'aide aux devoirs pour les enfants dont les familles sont installées sur les aires de stationnement de l'EPCI, ainsi que pour les enfants dont les familles sont stationnées sur l'aire d'accueil de Saint-Junien grâce à un camping-car et une salle mise à disposition.

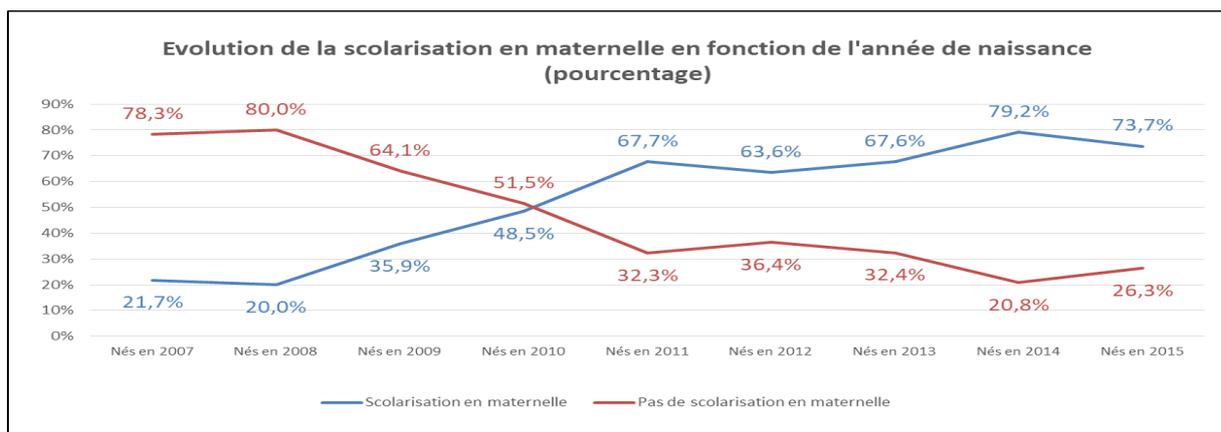
Une part importante de l'aide aux devoirs est consacrée à l'ouverture aux activités en lien avec la citoyenneté, aux activités scientifiques et culturelles et à l'initiation à l'informatique. Les familles sont invitées à participer aux ateliers.

## **.4 Résultats obtenus en regard des objectifs**

### **4-1 Scolarisation dans les écoles primaires**

Une hausse significative des Efv inscrits à l'école maternelle est à relever. C'est une évolution très positive. Le tableau suivant montre l'inversion des courbes entre les enfants de 3 à 6 ans non scolarisés et les enfants de 3 à 6 ans scolarisés.

Néanmoins, il reste encore des familles à convaincre de scolariser leurs enfants d'âge maternelle. C'est un objectif essentiel qui nécessite un gros travail de médiation car les familles ne sont pas toutes convaincues de l'importance d'inscrire à l'école des enfants de cet âge.



Dans son accompagnement des équipes pédagogiques en charge des Efav, l'Apev joue un rôle important notamment de conseils pédagogiques et de co-intervention. En 2020, le nombre d'écoles accompagnées a beaucoup augmenté. La situation sanitaire a conduit de nombreuses écoles à s'interroger sur comment accompagner au mieux les Efav de retour à l'école après des périodes au cours desquelles ils n'ont pas reçu d'aide scolaire.

	Année scolaire 2015-2016	Année scolaire 2016-2017	Année scolaire 2017-2018	Année scolaire 2018-2019	Année scolaire 2019-2020	Année scolaire 2020-2021
Nombre d'écoles accompagnées : aide indirecte	18	17	18	21	17	Une cinquantaine
Nombre d'actions : aide indirecte	118	110	65	90	161	Non quantifiable, trop nombreuses et diverses
Nombre d'écoles accompagnées : aide directe	8	11	9	8	6	17
Nombre d'élèves accompagnés	90	102	94	93	70	77

## 4-2 Absentéisme et déscolarisation

Avec la crise sanitaire, le nombre de situations d'absentéisme a augmenté (aussi bien dans le 1er degré que dans le second degré) en raison de la crainte des familles de laisser leurs enfants à l'école. Depuis 2020, l'absentéisme n'est plus perçu comme auparavant mais est devenu plus récurrent. Autrefois, il y avait de l'absentéisme ponctuel lié en partie à la culture et aux projets de vie des gens du voyage : départ pour accompagner les membres de la famille dans les hôpitaux, garde d'enfants à la maison, travaux saisonniers comme la cueillette de pommes... Aujourd'hui, l'absentéisme conduit à des scolarisations plus chaotiques avec un risque important de générer des déscolarisations. Les services de la DSDEN 87 sont très vigilants sur ce sujet. C'est pourquoi, ces défauts de scolarisation ou ces signalements d'absentéisme conduisent à des convocations des familles.

Malheureusement, certaines ne se présentent pas et entraînent une saisine du procureur. Combattre l'absentéisme est une priorité.

## 4-3 Situation dans le second degré

Le tableau suivant recense les Efiv inscrits depuis 2016 dans les Établissements Publics Locaux d'Enseignement (EPL) du second degré. Deux Unités Pédagogiques Spécifiques (UPS) existent et proposent aux Efiv un parcours adapté au collège. Il y en a une au collège Genevoix de Couzeix et l'autre au collège Corot d'Aixe-sur-Vienne.

	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Inscrits en EPLE	144	159	157	167	165
Instruits par le CNED	41	41	35	25	25
Établissements signataires convention CNED	4	3	2	2	1

## 4-4 Intervention d'une infirmière

Concernant les interventions de l'infirmière scolaire rattachée au CASNAV, il y a eu un grand intérêt pour la thématique « développer l'éducation à la vie affective et sexuelle auprès des jeunes filles enfants du voyage scolarisées en collège ». Elles ont pu trouver dans cet échange de nombreuses réponses à leurs questions qui ne peuvent pas être abordées au sein de la famille.

#### **4-5 Accompagner les apprentissages sur la Communauté de Communes Portes Océane du Limousin**

Une régularité a été observée dans la fréquentation des dispositifs proposés par ACAS concernant l'aide pour les élèves inscrits dans les écoles d'Oradour-sur-Glane, de Javerdat, de Cieux et de Saint-Junien dont certains scolarisés en collège. Des ateliers de citoyenneté et d'éveil à la maîtrise informatique sont également menés. Durant la période de crise sanitaire et de confinements successifs, des contacts téléphoniques ont permis une liaison avec les familles. Des ateliers pratiques autour des thèmes de l'hygiène, de l'alimentation, de la préparation au code de la route, de l'ASSR, de l'accès des gens du voyage à leur compte CAF ont pu être menés ainsi que l'accompagnement de certaines familles à des rendez-vous médicaux.

#### **4-6 Lutter contre l'illettrisme et aider à la réalisation des devoirs du Cned à Bellac**

Cette lutte contre l'illettrisme avait bien démarré. Les inscrits sont passés du décodage de l'alphabet à la lecture. Néanmoins, en raison de la crise sanitaire, cette dynamique a été cassée (nécessité de passe sanitaire à jour...). Les demandes d'aide pour réaliser les devoirs du CNED ont aussi baissé. C'est toute une dynamique qu'il faut relancer.

## **II-4 Bilan du volet « accompagnement, vie sociale et insertion socioprofessionnelle »**

### **.1 Rappel des objectifs inscrits au schéma 2016-2022**

- Favoriser l'accès et le maintien dans le logement.
- Développer une politique d'action sociale en direction des gens du voyage en adéquation avec leurs besoins et leur mode de fonctionnement.
- Permettre un accès aux informations et aux droits sociaux des gens du voyage dans les Maisons du Département mais aussi auprès d'autres partenaires (CAF, MSA.....).
- Poursuivre l'accompagnement apporté par l'association Ma camping.
- Sécuriser les parcours d'insertion des bénéficiaires du RSA (BRSA) issus de la communauté des gens du voyage.
- Développer la maîtrise des savoirs de base.
- Mettre en place un accompagnement et accompagner la professionnalisation des entrepreneurs/ travailleurs indépendants (ETI).

### **.2 Éléments de contexte par grande thématique**

#### **2-1 Accompagnement social**

Les personnes issues de la communauté des gens du voyage bénéficient de l'accompagnement social des travailleurs sociaux dans le cadre du droit commun.

Le partenariat entre le Département et l'association Ma Camping permet d'intervenir plus facilement auprès du public connu par l'association. Ce partenariat a permis la mise en place d'interventions communes sur certaines aires d'accueil.

#### **2-2 Vie sociale**

Il avait été en outre acté sur le schéma 2016-2022 d'expérimenter un projet agréé **Espace de Vie Sociale** sur le territoire de la Communauté de communes Porte Océane du Limousin au regard de la connaissance des acteurs de ce territoire, du partenariat existant, et de la mobilisation des élus. Ce projet est porté par l'association Ma Camping, en partenariat avec l'association ACAS qui mène les actions d'accompagnement à la scolarité pour ce public.

## **2-3 Insertion socio-professionnelle**

Deux problématiques, particulièrement prégnantes au sein de la communauté des gens du voyage, ont fait l'objet d'une action spécifique : l'accès aux savoirs de base et l'accompagnement des créateurs d'entreprise et travailleurs indépendants.

D'une part, les personnes issues de la communauté des gens du voyage, ont souvent une scolarité en dents de scie et sont particulièrement exposées à des difficultés de lecture et d'écriture, ce qui constitue un frein important à leur insertion socio-professionnelle.

Pour répondre à cet enjeu, le Département a mis en place, via un marché public attribué à l'association Polaris, une action sociolinguistique dont une partie des ateliers est réservée au public gens du voyage.

D'autre part, une majorité des personnes issue de la communauté des gens du voyage ayant une activité professionnelle se tourne vers le statut de travailleur indépendant, ce qui nécessite un accompagnement spécifique.

Sur la période 2018-2020, l'accompagnement réalisé par les travailleurs sociaux du Département dans le cadre du RSA est étayé par la mise en place d'un marché public visant à « l'accompagnement socioprofessionnel des bénéficiaires du RSA domiciliés en Haute-Vienne » à destination des créateurs d'entreprises, entrepreneurs, travailleurs indépendants artisans, commerçants et micro entrepreneurs.

En outre, une convention avec l'association pour le droit à l'initiative économique (ADIE), portant sur le suivi d'une quarantaine de porteurs de projet bénéficiaires du RSA et plus spécifiquement les travailleurs indépendants issus de la communauté des gens du voyage, permet aux travailleurs sociaux d'orienter un certain nombre d'utilisateurs vers l'accompagnement proposé par l'association.

Un accompagnement spécifique est également effectué par Ma Camping à destination des travailleurs indépendants.

## **.3 Actions mises en œuvre**

### **3-1 Accompagnement social**

- Mobilisation des outils issus du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) et Plan Départemental de Lutte contre l'Habitat Indigne (PDLHI).
- Accueil et accès aux droits dans le cadre du droit commun en Maison du Département.
- Poursuite du soutien financier à Ma Camping et mise en place d'actions communes.

### 3-2 Vie sociale

Un agrément Espace de Vie Sociale porte sur les critères suivants :

- Réaliser un diagnostic de territoire précis sur la population concernée afin de mettre en évidence des problématiques à traiter ou des initiatives à renforcer
- Favoriser la participation de la population à la définition de leurs besoins prioritaires
- Aller Vers les publics
- Mener des actions de nature collective
- Être dans une approche globale et transversale des différentes thématiques prioritaires du schéma.

**Le projet EVS du territoire de la communauté de communes Porte Océane du Limousin** a été agréé pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2018 au 30 juin 2020 et a été renouvelé pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2020 au 30 juin 2024. Dans les grandes lignes, le projet a actuellement permis de :

- Formaliser les rencontres partenariales existantes
- Engager des actions collectives jusqu'alors non réalisées :
  - Volet prévention/hygiène/alimentation/diététique et santé : 3 ateliers par mois dont un atelier cuisine avec l'aménagement de la salle d'animation de l'aire avec un coin cuisine ; actions santé avec la médiatrice santé
  - Volet accès aux droits et au numérique : 20 ateliers informatiques en collectif sur l'aire d'accueil
  - Volet Lutte contre l'illettrisme : un atelier lecture avec les enfants
- Pérenniser des actions d'accompagnement à la scolarité sur l'aire d'accueil et sur les aires de stationnement avec la mise à disposition d'un camping-car auprès de l'association ACAS ;
- Apporter des moyens financiers complémentaires pour renforcer l'équipe et augmenter le temps de travail des salariées
- Assurer une présence régulière de proximité : confiance renforcée, connaissance améliorée des besoins

Le projet a été renforcé pour le 2<sup>e</sup> agrément par les axes Habitat Adapté (suite à la MOUS) et Culture tsigane.

Non prévu au départ dans le schéma, **le territoire de la Communauté Urbaine** a fait aussi l'objet d'un projet agréé Espace de Vie Sociale pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2021 et a été renouvelé pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2024. Le projet concerne les 6 aires d'accueil.

Ce projet a permis de :

- Assurer une présence régulière de proximité et d'être repéré par le public
- Intervenir sur les thématiques du Numérique, de l'accès aux soins, auprès des auto-entrepreneurs sur les démarches administratives, la sécurité et la légalité, d'accompagner le mieux vivre sur les aires et les demandes de

logement, de favoriser le lien famille-école en informant et accompagnant les familles.

- Être le relais des acteurs et institutions auprès des populations
- Apporter des moyens financiers complémentaires pour renforcer l'équipe et augmenter le temps de travail des salariées

La dimension collective prévue n'a pas été au rendez-vous avec la crise sanitaire. Point faible : le local adapté sur l'aire de Django est dorénavant affecté au personnel. Cependant la participation du public a été plus importante que prévu, notamment les enfants qui sont en demande de relations et d'activités.

### **3-3 Insertion socio-professionnelle**

- Re conduite des marchés publics du Conseil départemental relatifs à l'accompagnement des travailleurs indépendants et à l'apprentissage des savoirs de base.
- Poursuite du marché public du Conseil départemental « sociolinguistique / savoirs de base » dont une partie des groupes concerne des actions auprès des gens du voyage,

## **.4 Résultats obtenus en regard des objectifs**

### **▪ Favoriser l'accès et le maintien dans le logement**

Une fiche action du Plan départemental d'accès à l'hébergement et au logement des personnes défavorisées (PDALHPD) 2016 -2022 était dédiée à l'accompagnement « *aux spécificités du public issu de la communauté des gens du voyage en mobilisant les dispositifs de droit commun* » : mobiliser l'accompagnement vers et dans le logement (AVDL) pour l'accès et le maintien au logement et repérer et élaborer des projets de sédentarisation. Elle fera l'objet d'un bilan dans le cadre du renouvellement du PDALHPD en cours. Mobilisation du Plan départemental de lutte contre l'habitat indigne (PDLHI) au besoin.

### **▪ Permettre un accès aux informations et aux droits sociaux des gens du voyage dans les Maisons du Département mais également par les autres partenaires (CAF, MSA, etc.)**

L'accès aux informations et aux droits se fait dans le cadre du droit commun dans les Maisons du Département du Conseil départemental. Néanmoins, dans le cadre de l'accompagnement réalisé au titre du RSA, des objectifs spécifiques peuvent être conduits dans le cadre de la mise en œuvre du contrat d'engagements réciproques.

Dans le cadre des démarches liées au RSA, l'association Ma Camping travaille en étroite relation avec les équipes des Maisons du Département afin de favoriser et maintenir le dialogue. Les familles sont notamment accompagnées pour réaliser leurs déclarations trimestrielles de ressources, nécessaires à la continuité du versement du RSA et mettre à jour leur dossier.

Plus largement, le travail de médiation réalisé par Ma Camping permet d'orienter une partie du public vers les travailleurs sociaux du Département.

- **Poursuivre l'accompagnement apporté par l'association Ma Camping 87**

Une nouvelle convention a été conclue entre l'association et le département, et le travail de collaboration avec les Maisons du Département a été renforcé. La participation à certains temps de travail partenariaux permet également de partager les diagnostics sur certaines situations et d'adapter l'accompagnement réalisé par les travailleurs sociaux.

- **Sécuriser les parcours d'insertion des bénéficiaires du RSA issus de la communauté des gens du voyage / Développer la maîtrise des savoirs de base / Mettre en place un accompagnement et la professionnalisation des ETI (entrepreneurs/travailleurs indépendants)**

Dans le cadre de l'accompagnement RSA effectué par les travailleurs sociaux de la polyvalence de secteur, plusieurs outils spécifiques, en plus des outils de droit commun, sont disponibles pour travailler l'insertion professionnelle des bénéficiaires issus de la communauté des gens des voyages :

→ Ateliers sociolinguistiques sur l'ensemble du département dont certains sont dédiés à la communauté des gens du voyage. À noter que l'intégration des gens du voyage à d'autres publics est testée sur 2 territoires ruraux. L'adhésion au dispositif est plutôt satisfaisante, même si la mobilisation est inégale en fonction des ateliers. Il est remarqué notamment que, si des progrès individuels sont notés, les acquis sont souvent difficilement transposables dans les démarches de la vie quotidienne.

→ Accompagnement des travailleurs indépendants et créateurs d'entreprise dans le cadre d'accords-cadres. Il est constaté une faible adhésion des créateurs et ETI issus de la communauté des gens du voyage aux dispositifs d'accompagnement de droit commun. Les créateurs et ETI bénéficiaires du RSA issus de la communauté des gens du voyage rencontrent des problématiques récurrentes pour développer leur activité (représentation, choix des secteurs d'activité très concurrentiels...) et font face à des freins récurrents (insuffisante maîtrise des savoirs de base, méconnaissance des obligations administratives, fiscales...); ils restent pour autant dans le déni de ces difficultés.

## **II-5 Bilan du volet « santé »**

### **.1 Rappel des objectifs inscrits au schéma 2016-2022**

- Accompagner le public des gens du voyage vers les dispositifs de promotion de la santé et de la protection maternelle et infantile (PMI) dans le cadre du droit commun.
- Acquérir et formaliser la connaissance des situations et des besoins des gens du voyage en matière de santé au moyen d'un diagnostic de territoire.

### **.2 Éléments de contexte par grande thématique**

– Les rapports d'activités des Maisons du Département n'isolent pas de données spécifiques en matière de santé concernant le public des gens du voyage qui accèdent aux dispositifs de droit commun.

– Afin d'améliorer la connaissance des besoins de ce public, une étude-action a été menée sur le territoire de la communauté de communes Porte Océane du Limousin (CCPOL). L'objectif était de recueillir des données concernant la représentation et les besoins de cette population en matière de santé, ainsi que les constats des professionnels au contact de ces publics. Des axes d'orientation devaient être dégagés afin de répondre aux besoins repérés.

La DDETSPP a été désignée pilote de cette action dans le cadre de la mise en œuvre du schéma 2016-2022.

Elle a confié la réalisation du diagnostic de territoire à deux étudiants stagiaires assistants sociaux de 3<sup>e</sup> année de l'Institut Régional de Formation Sanitaire et Sociale (IRFSS) Nouvelle Aquitaine – site de Limoges, dans le cadre de leur stage d'étude d'une durée de 17 semaines. L'association Ma Camping assurait le rôle de référent professionnel pour le suivi direct et quotidien des stagiaires.

Un comité de pilotage a été constitué afin de définir les grandes orientations de l'étude et la méthodologie à adopter.

Une équipe projet comprenant un nombre restreint de membres du comité de pilotage a été mise en place afin de définir les modalités opérationnelles de l'étude et de piloter les travaux des étudiants.

L'étude santé s'est déroulée du 9 octobre 2017 au 16 mars 2018.

### **.3 Actions mises en œuvre**

– Le rapport final de l'étude-action santé sur le territoire de CCPOL a été remis le 13 juillet 2018 (rapport joint en annexe 4). Il a mis en lumière différentes problématiques et a permis de définir des modes d'interventions adaptés au public concerné (actions de promotion de la santé, actions de médiation) et de développer de nouvelles actions.

Les principaux éléments à retenir dans l'étude sont les suivants :

- . un réseau partenarial en faveur des gens du voyage important sur le territoire ;
- . une communauté fonctionnant par relation de confiance avec des professionnels de santé bien identifiés ;
- . les médecins traitants font le lien entre la santé et les croyances des gens du voyage ;
- . le recours aux spécialistes de santé, ainsi que le suivi des soins reste insuffisant ;
- . l'école représente un facteur positif d'amélioration des conditions de vie des gens du voyage sur le territoire (le camion école constituait une passerelle entre l'instruction scolaire et l'éducation familiale des gens du voyage) ;
- . pistes d'actions à privilégier : les actions de médiation en santé (aller vers, faire du lien entre le public et les professionnels du soin).

À la suite de ces travaux, un médiateur santé, financé par la Délégation de la Haute-Vienne de l'Agence Régionale de Santé (ARS) Nouvelle Aquitaine, a été recruté par l'association Ma Camping à hauteur de 0,8 ETP, en novembre 2018.

- Suivi des familles dans le cadre du droit commun de la PMI.
- Collaboration entre les services du Conseil Départemental et l'association Ma Camping pour la mise en place d'informations collectives (nutrition, sommeil...) sur les aires d'accueil.
- D'autres actions au titre de la santé sont mises en œuvre par d'autres partenaires du schéma notamment la délégation départementale de l'Agence Régionale de Santé et les centres de vaccination.

### **.4 Résultats obtenus en regard des objectifs**

Les familles de la communauté des gens du voyage peuvent consulter dans le cadre du droit commun la protection maternelle et infantile. Le suivi réalisé par la PMI fluctue en fonction des territoires et des habitudes des familles. Sur l'agglomération, en raison de la présence d'une plus grande offre de soins les familles s'orientent davantage vers la médecine de ville ou le centre hospitalier universitaire.

La création d'un poste de médiateur santé au sein de l'association Ma Camping en 2018 a permis d'élargir et d'amplifier les actions de santé menées auprès des gens du voyage sur le département. Il s'agit de permettre à tous les voyageurs sur l'ensemble du territoire, aussi bien urbain que rural, d'accéder aux soins. L'accompagnement se fait au niveau de l'accès aux droits (CMU, CPAM) et la capacité à aller vers les professionnels du soin à travers un accompagnement physique et une médiation.

Le médiateur santé réalise un travail individuel et collectif de prévention autour des maladies, mène une campagne d'information vaccinale sur les aires avec les centres de vaccination et permet de développer une action de veille sociale, notamment d'alerte sur les conditions de vie de certaines familles.

L'action des salariés de Ma Camping doit se poursuivre dans l'accompagnement individuel et collectif vers le soin. Les familles les plus en difficulté ont encore du mal à consulter, à comprendre le langage des soignants et les contraintes que leur impose le suivi des soins.

# **III. Les objectifs et les actions du schéma 2023-2028**

Le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage a vocation à programmer pour une période de 6 ans par secteur géographique :

- des équipements publics d'accueil (aires permanentes d'accueil et aires de grand passage),
- des équipements à usage privé d'habitat (terrains familiaux locatifs) et des logements locatifs sociaux adaptés,
- des actions à caractère social.

## **Axe 1 : Accueil et habitat**

En lien avec les collectivités et les acteurs sociaux, deux maîtrises d'œuvre urbaine et sociale (MOUS) ont été diligentées en 2019 et 2021 pour dresser un état des lieux territorialisé et proposer à la commission consultative départementale les principes de dispositifs d'accueil et d'habitat du nouveau schéma. D'autres dispositifs d'accueil ou d'habitat pourront également être proposés par les collectivités en cours de schéma.

### **Les dispositifs existants et les prescriptions du schéma 2023-2028**

<b>Aires d'accueil</b>	Localisation		Places de stationnement existantes (*)	Prescriptions sur les places de stationnement à créer (*)	Observations
Communes de plus de 5000 habitants	Communauté urbaine de Limoges Métropole (**)	Limoges	32		
		Isle	24		
		Feytiat	20		
		Le Palais-sur-Vienne	24		
		Panazol	24		
		Couzeix	24		
	Communauté de communes Porte Océane du Limousin	Saint-Junien	32		

	Communauté de communes Val de Vienne	Aixe-sur-Vienne	24		
	Communauté de communes du Pays de Saint-Yrieix	Saint-Yrieix	24		
	Communauté de communes Limousin Avenir Nature	localisation à définir		24	Mise en service avant 2028
Autres territoires de moins de 5000 habitants	Communauté de communes Haut Limousin en Marche	Bellac	16		
<b>Total aires d'accueil</b>			<b>268</b>		
<b>Aire de grand passage</b>	Communauté urbaine Limoges Métropole	Feytiat	200		
<b>Aires de petit passage</b>	Communauté de communes de Noblat	Saint-Léonard-de-Noblat	16		
<b>Terrains locatifs familiaux</b>	Communauté urbaine de Limoges Métropole (**)	Condat-sur-Vienne (**)		12	Mise en service avant 2028
		Verneuil-sur-Vienne (**)		8	Mise en service avant 2028
<b>Logements locatifs sociaux adaptés</b>	Localisation	Communes	Nombre de logements existants	Prescriptions sur le nombre de logements à créer	Observations
	Communauté urbaine de Limoges Métropole	Le Palais sur Vienne	3		
		Couzeix	12		
		Verneuil-sur-Vienne (**)		4	Engagement avant 2028
Communauté de communes Porte Océane du limousin	Javerdat	2			

(\*) le nombre de places s'entend au regard des textes d'application de la loi du 5 juillet 2000 : une place doit permettre d'assurer le stationnement d'une caravane, de son véhicule tracteur et le cas échéant, de sa remorque. Sa superficie ne doit pas être inférieure à 75 m<sup>2</sup>. Un emplacement peut comporter 2 ou 3 places de caravanes.

(\*\*) les prescriptions des communes de Verneuil-sur-Vienne et de Condat-sur-Vienne portent sur des dispositifs d'habitat (terrains familiaux et logements locatifs sociaux adaptés).

## .1 Accueil (1 action)

### 1 - 1 - Création d'aires permanentes d'accueil

#### Constats - Besoins à prendre en charge (nature, ampleur, acuité, urgence...)

- 10 aires permanentes d'accueil sur le département soit 244 places de caravanes
- Une aire de petit passage hors d'usage implantée sur la commune de Saint-Priest-Taurion

#### Objectif(s) opérationnel(s) :

- Création d'une aire permanente d'accueil de 24 places de résidence mobile sur le territoire de la communauté de communes ELAN Limousin Avenir Nature pour laquelle l'implantation sera précisée dans le cadre d'une Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale (MOUS) à engager en 2023

#### Libellé, description et modalités de mise en œuvre de l'action :

- La commune d'Ambazac ayant atteint le seuil de 5000 habitants à la date de révision du schéma, la communauté de communes ELAN est tenue de répondre à l'obligation légale de création d'une aire permanente d'accueil sur son secteur géographique

#### Action nouvelle ou reconduite :

- Action nouvelle

#### Public cible (âge, sexe, situation, ...)

- Familles logées de manière permanente dans des résidences mobiles.

#### Périmètre géographique :

- Communauté de communes ELAN Limousin Avenir Nature

#### Pilotes de l'action : Collectivités, État.

#### Calendrier de réalisation :

- Lancement de la MOUS en 2023
- Mise en service avant la fin du schéma

Moyens financiers, matériels, humains, juridiques et organisationnels affectés à l'action :

- Moyens financiers : Collectivités, Etat, Conseil Départemental, CAF
- Moyens sociaux : Conseil Départemental, Ma Camping 87, prestataires ASLL, Collectivités

Indicateur(s) de suivi et d'évaluation

- Nombre de places créées
- Réunions périodiques d'un groupe de travail pour suivre l'avancée du projet

Vigilances / besoins identifiés non pris en compte

- possibilité de créer d'autres équipements à intégrer au présent schéma par voie d'avenant

## .2 Habitat (1 action)

### 1 – 2 - Création de terrains familiaux locatifs et de logements locatifs sociaux adaptés

#### Constats - Besoins à prendre en charge (nature, ampleur, acuité, urgence...)

- Aucun terrain familial locatif n'existe en Haute-Vienne.
- Des besoins avérés pour des familles en voie de sédentarisation : familles installées sur les aires permanentes d'accueil et familles en stationnement illicite sur divers sites de la communauté urbaine Limoges Métropole.

#### Objectif(s) opérationnel(s) :

- Condat-sur-Vienne : création de 3 terrains familiaux locatifs de 4 places de résidence mobile chacun
- Verneuil-sur-Vienne : création de 2 terrains familiaux locatifs de 4 places de résidence mobile chacun et construction de 4 logements PLAI adaptés

Le découpage en nombre de terrains familiaux, de places et de logements PLAI adaptés pourra être adapté en fonction des réalités lors de la phase opérationnelle de montage des projets, sans remettre en cause le volume global pour chaque commune.

En particulier, en fonction des groupes familiaux qui seront susceptibles d'être accueillis sur ces équipements, il sera nécessaire de proposer un calibrage correspondant aux besoins des familles afin d'assurer la réussite de ces projets.

#### Libellé, description et modalités de l'action :

Ces deux communes ayant atteint le seuil de 5000 habitants à la date de révision du schéma, la communauté urbaine Limoges Métropole est tenue de répondre à l'obligation légale de création d'aires permanentes d'accueil ou de terrains familiaux locatifs sur son secteur géographique

#### Action nouvelle ou reconduite : Action nouvelle

#### Public cible (âge, sexe, situation, ...)

- Familles logées de manière permanente dans des résidences mobiles souhaitant se sédentariser ou en stationnement illicite

Périmètre géographique :

- Communauté urbaine Limoges Métropole

Pilotes de l'action : Collectivités, État.

Calendrier de réalisation :

- Lancement des études en 2023
- Mise en service avant le terme du schéma pour les terrains familiaux,
- Engagement financier des logements locatifs sociaux adaptés en 2027 au plus tard

Moyens financiers, matériels, humains, juridiques et organisationnels affectés à l'action :

- Moyens financiers : Collectivités, Etat, Conseil Départemental, CAF
- Moyens sociaux : Conseil Départemental, Ma Camping 87, prestataires ASLL, Collectivités

Indicateur(s) de suivi et d'évaluation

- Nombre de logements créés
- Réunions périodiques d'un groupe de travail pour suivre l'avancée du projet

Vigilances / besoins identifiés non pris en compte

- Possibilité de créer d'autres équipements à intégrer au présent schéma par voie d'avenant

## **Axe 2 : ACCOMPAGNEMENT SOCIAL**

Les actions développées ci-dessus concernant l'accueil et l'habitat doivent être complétées par des actions visant à coordonner l'accès aux droits et l'accompagnement social afin de favoriser l'inscription de chacun dans la vie sociale et territoriale.

Pour le schéma 2023-2028 les actions suivantes sont proposées :

<b>THEMATIQUE</b>	<b>Fiches actions</b>	<b>Pilotes</b>
<b>2.1 VIE SOCIALE</b>	Poursuivre le contrat d'animation locale	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Caisse d'Allocations familiales</li> <li>➤ Conseil départemental</li> </ul>
	Développer le soutien à la parentalité	
	Mettre en place des animations destinées aux enfants	
	Favoriser l'autonomie et l'insertion professionnelle par l'acquisition des savoirs de base	
<b>2.2 SCOLARISATION - EDUCATION</b>	Favoriser une scolarisation assidue, continue et de qualité de la petite section au CM2	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Rectorat</li> </ul>
	Favoriser la scolarisation des Efiv « d'âge collège »	
	Assurer l'accès aux soins des efiv 3-16 ans dans le cadre scolaire	
	Accompagner la scolarité des 6-16 ans sur l'aire d'accueil de Saint-Junien et les aires de stationnement du territoire de la CCPOL	
<b>2.3 SANTE</b>	Prévenir les risques en matière de santé	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ ARS</li> </ul>

## .1 Vie sociale (4 actions)

1. POURSUIVRE LE CONTRAT D'ANIMATION LOCALE	
<p><b>Constats - Besoins à prendre en charge :</b> Lors de l'élaboration du schéma 2016-2022, il a été convenu d'expérimenter la mise en place d'un Espace de Vie Sociale (EVS) sur la communauté de communes Porte Océane du Limousin (CC POL) qui est un territoire engagé dans l'accompagnement de ce public, avec un projet social. La démarche de contractualisation a permis d'élaborer un projet partagé, avec une approche plus transversale des besoins, et la mise en place d'actions de nature collective. Un 2<sup>ème</sup> territoire a bénéficié de cette contractualisation l'année suivante, la Communauté Urbaine Limoges Métropole (CULM). Au regard des bilans positifs en termes de fréquentation et d'implication des personnes, ces projets sont à poursuivre, avec des points d'évolution. D'autres sites pourraient-ils bénéficier de cette approche sociale ? Faudrait-il engager une démarche vers un agrément Centre Social départemental spécifique à cette communauté ? Pour les professionnels en contact avec ce public et les gestionnaires des aires, l'approche sociale est à privilégier en préalable des interventions. Arriver à créer un Centre social départemental permettrait d'avoir une démarche de projet social global, la mise en place de plus d'actions, d'avoir des moyens supplémentaires, de renforcer la gouvernance de Ma Camping.</p>	
<p><b>Objectif général :</b> Conforter la dynamique partenariale</p>	<p><b>Objectifs opérationnels:</b> 1. Poursuivre les 2 projets portés par l'association Ma Camping et agréés EVS 2. Mener une réflexion partagée sur le développement d'autres projets (EVS ou Centre Social)</p>
<p><b>Modalités de mise en œuvre de l'action :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Réunion des instances de gouvernance au moins 1 fois par an</li><li>• Renforcement des projets sur les actions de nature collective et autour de la vie quotidienne</li><li>• Présentation par la CAF des fondements d'un Centre Social aux membres du Comité Opérationnel du Schéma</li><li>• Organisation d'une rencontre commune avec un Centre social Gens du Voyage</li><li>• Repérage de territoires qui pourraient bénéficier d'un projet social</li><li>• Repérage d'acteurs territoriaux à associer</li></ul>	
<p><b>Action nouvelle</b></p>	
<p><b>Public cible :</b> Gens du Voyage du département</p>	
<p><b>Périmètre géographique :</b> Périmètre des 2 projets EVS existants : CC POL et CULM Pour un développement d'un ou plusieurs projets : échelle départementale</p>	
<p><b>Pilote de l'action :</b> CAF</p>	
<p><b>Calendrier de réalisation :</b> Renouvellement des agréments EVS en 2024 et 2025 Réflexion partenariale à engager à partir de 2023</p>	

<b>Moyens affectés à l'action :</b> Membres du Comité Opérationnel
<b>Point de vigilance / Besoin identifié sans action spécifique: /</b>
<b>Partenariat :</b> Membres du Comité Opérationnel
<b>Indicateurs de suivi:</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Nombre de projets agréés</li><li>• Nombre de rencontres partenariales</li></ul>

## 2. DEVELOPPER LE SOUTIEN A LA PARENTALITE

### **Constats - Besoins à prendre en charge**

Les ateliers collectifs (cuisine, accompagnement à la scolarité) ont permis des échanges « hors clan », de développer l'approche santé mais aussi de parler de la famille, d'aborder les relations de couple et l'éducation des enfants. La parole donnée aux filles a été très investie par celles-ci ; elles se sont autorisées à parler, elles ont beaucoup de questionnements, un grand besoin d'expression. Dans ces ateliers permettent également des relations plus individuelles entre enfant et parent. Le rôle des parents peut être valorisé ; les questions liées aux règles, à l'autorité peuvent être évoquées.

Les pères sont absents des animations et des rencontres, ou ponctuellement présents, de passage. Les parents sont jeunes, souvent adolescents pour les 1ères naissances ; les grands parents et la famille sont là en proximité, pour les prendre en charge (solidarité mais aussi poids de groupe).

### **Objectif général :**

Soutenir la Parentalité :

- Accompagner les parents dans toutes les étapes du développement de l'enfant
- Valoriser les parents dans leur rôle éducatif
- Permettre un lien privilégié et individuel avec leur enfant
- Permettre aux familles d'avoir des temps d'expression et d'échanges sur leur rôle de parents

### **Objectifs opérationnels :**

- Poursuivre l'expression lors des temps collectifs
- Proposer des temps d'échanges spécifiques (ex : durant la maternité)
- Développer des actions partagées enfants/parents
- Impliquer et faire participer les pères
- Former des personnels

### **Modalité de mise en œuvre de l'action :**

- Poursuite des ateliers partagés autour de la vie quotidienne (ex : cuisine, jardinage, CLAS)
- Animations tous publics (culture)
- Sorties de découvertes en famille (pique-niques, baignades)
- 1 activité avec les pères (pêche ?)
- Interventions spécifiques pour répondre à des questionnements repérés, notamment les puéricultrices de la PMI, l'EJE du centre social à Saint-Junien, visite et accès aux animations « parentalité »

### **Action nouvelle**

### **Public cible**

Familles des territoires couverts par un Espace de Vie Sociale

### **Périmètre géographique :**

Périmètre des 2 projets EVS existants : CC POL et CULM

### **Pilote de l'action :**

Ma Camping

### **Calendrier de réalisation :**

Sur la durée du schéma

### **Moyens affectés à l'action:**

S'appuyer sur les actions collectives du CLAS, sur les ateliers cuisine pour repérer des besoins (Repérer lors des échanges individuels ce qui peut être repris en collectif).  
Faire participer les parents à la définition des actions

**Point de vigilance / Besoin identifié sans action spécifique:**

Prendre en compte les relations familiales intergénérationnelles, la prise en charge de l'enfant par la famille élargie.

Le Groupe apporte de la sécurité mais aussi de l'enfermement.

La place du couple, la place de la femme dans le groupe familial.

**Partenariat :**

Conseil départemental (lien avec la MDD/puéricultrice de la PMI)

Hôpital Mère Enfant

**Indicateurs de suivi:**

- Nombre d'actions
- Nature des actions
- Thème des échanges
- Personnes concernées : femmes/hommes/couples/parents/grands parents

### 3. METTRE EN PLACE DES ANIMATIONS DESTINÉES AUX ENFANTS

**Constats - Besoins à prendre en charge :**

Les enfants des voyageurs pratiquent peu d'activités organisées de nature sportive, culturelle, environnementale et artistique. Dans le cadre scolaire, ils découvrent ces pratiques mais qui ne sont pas suivies dans leur milieu de vie. Sur les aires, ils évoluent librement, dans un cadre oisif. Des actions menées sur les aires suscitent un grand intérêt auprès des enfants, qui sont demandeurs. Sur Saint-Junien, les animations se font dans le local de l'aire ; pour Limoges Métropole, les ateliers se font actuellement dans la salle sur l'aire de Django, qui ne sera bientôt plus opérationnelle. Des structures légères mobiles pourraient remplacer ce lieu ; un camping-car pourrait aussi permettre d'accueillir ces animations.

**Objectif général :**

Permettre l'accès aux loisirs des enfants du voyage

**Objectif opérationnel:**

Développer des actions d'animation régulières

**Modalité de mise en œuvre de l'action :**

- Ateliers sur les aires dans un 1<sup>er</sup> temps pour rassurer les parents, avec une régularité
- Introduire des ateliers en extérieur des aires, progressivement et régulièrement

La nature des activités et la pédagogie sont à adapter aux moyens du milieu de vie, et en lien avec le souhait des enfants et des familles (ex : alimentation ; numérique ; jeu...).

**Action nouvelle****Public cible :**

Enfants des familles accueillies sur les territoires couverts par un Espace de Vie Sociale

**Périmètre géographique :**

Périmètre des 2 projets EVS existants : CC POL et CULM

**Pilote de l'action :**

Ma Camping

**Calendrier de réalisation :**

- Fin 2022 : démarrage d'ateliers sportifs sur la CC POL
- 2023 : à démarrer sur les aires de Limoges Métropole

**Moyens affectés à l'action :**

- Un professionnel sportif quelques heures par semaine, impactant au budget EVS CC POL
- Structure mobile sur la CULM
- Interventions des personnels de Ma Camping et d'intervenants extérieurs

**Point de vigilance / Besoin identifié sans action spécifique :**

Familles à rassurer sur des animations hors des aires ; leur permettre d'accompagner les sorties

**Partenariat :**

Association La Marguerite ; Groupement Employeur des Activités Physiques Adaptées ; intervenants extérieurs ; équipements de loisirs

**Indicateurs de suivi:**

- Nombre d'actions annuelles mises en œuvre
- Nombre de participants par action (nombre de participants différents et nouveaux participants)
- Nombre de familles concernées
- Nature des activités proposées

#### 4. FAVORISER L'AUTONOMIE ET L'INSERTION PROFESSIONNELLE PAR L'ACQUISITION DES SAVOIRS DE BASE

**Constats - Besoins à prendre en charge:**

La communauté des gens du voyage est fortement impactée par la non ou mauvaise maîtrise des savoirs de bases, ce qui tend à freiner leur autonomie, l'accès aux droits et leur insertion professionnelle.

Des actions spécifiques sont nécessaires pour apporter les compétences indispensables au développement de l'autonomie personnelle, sociale et professionnelle.

**Objectifs généraux :**

- Accroître l'autonomie dans les démarches administratives et sécuriser l'accès aux droits
- Favoriser l'autonomie et l'insertion professionnelle, quel que soit le statut professionnel (salarié ou indépendant)

**Objectif(s) opérationnel(s):**

- Faciliter et s'assurer de l'accès au droit commun
- Mettre en place et soutenir les actions visant à l'acquisition des savoirs de base

**Modalité de mise en œuvre de l'action :**

- Maintenir des actions d'apprentissage des savoirs de base / sociolinguistiques accessibles aux gens du voyage
- Promouvoir les initiatives locales existantes (cf. AFR Bellac - Lutte contre l'illettrisme et aide à la réalisation des devoirs du Cned)
- Poursuivre le travail de collaboration engagé entre les professionnels des Maisons du Département et Ma Camping sur l'ensemble du champ social et spécifiquement concernant l'insertion professionnelle

**Action reconduite**

**Public cible :**

Tous les adultes de la communauté résidant en Haute-Vienne

**Périmètre géographique :**

Département

**Pilote de l'action :**

Conseil départemental

**Calendrier de réalisation :**

Tout au long de la durée du schéma

**Moyens affectés à l'action :**

- Actions spécifiques soutenues par le Département (apprentissage des savoirs de base, collaboration avec Ma Camping)
- Mobilisation des travailleurs sociaux ou professionnels des Maisons du Département en collaboration avec l'ensemble des partenaires du schéma pour l'accompagnement individuel ou la mise en place d'actions collectives

**Point de vigilance / Besoin identifié sans action spécifique : /**

**Partenariat :**

Ma Camping, ensemble des partenaires du schéma

**Indicateurs de suivi:**

- Nombre de participants aux différentes actions
- Nombre d'actions collectives mises en place par collaboration Ma Camping / Département

## .2 Scolarité – éducation (4 actions)

<b>1. FAVORISER UNE SCOLARISATION ASSIDUE, CONTINUE ET DE QUALITE DE LA PETITE SECTION AU CM2</b>
<p><b>Constats - Besoins à prendre en charge :</b> La fin de la crise sanitaire a conduit à un retour important des EFIV dans les écoles après une période de déscolarisation plus ou moins longue. Le niveau scolaire de ces élèves en est logiquement impacté. Les enseignants des écoles expriment un besoin plus important en termes de prise en charge de la difficulté de scolarisation des EFIV. Selon le territoire, il existe une disparité des situations concernant l'accueil, les inscriptions, l'assiduité et les difficultés scolaires. Chiffres clé :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Environ 80 écoles dans le département accueillent des EFIV</li><li>• De nombreuses situations d'absentéisme perlé ou de longue durée</li><li>• Des enfants en situation de déscolarisation suite à une radiation ou à l'absence de démarche vers une première scolarisation (à la fin de l'année scolaire 2021-2022, 68 enfants se trouvaient dans cette situation à notre connaissance)</li></ul>
<p><b>Objectifs opérationnels :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Généraliser la scolarisation des EFIV dès l'âge de 3 ans, en accompagnant les familles vers la scolarité et proposer une passerelle entre l'environnement familial et scolaire</li><li>• Accompagner des équipes pédagogiques du département : les former équipes pédagogiques pour permettre la montée en compétences des enseignants par le biais de co-interventions dans les classes, d'évaluations, d'apports de ressources pédagogiques adaptées et/ou culturelles ; assurer le suivi de la scolarisation effective des EFIV</li><li>• S'appuyer sur un réseau de partenaires engagés en faveur de la scolarisation des EFIV</li></ul>
<p><b>Modalités de mise en œuvre de l'action :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Actions de médiation visant à favoriser une scolarisation de qualité pour les EFIV en termes d'apprentissages scolaires et d'assiduité : intervention au sein des écoles d'accueil mais aussi sur les lieux de stationnement des familles</li><li>• Co-interventions dans les classes accueillant des EFIV, concertations pédagogiques et formations des équipes afin de permettre l'acquisition de gestes professionnels adaptés aux EFIV et donc de favoriser l'inclusion</li><li>• Participation aux rencontres et échanges avec les partenaires travaillant auprès du public des voyageurs et ayant pour objectif la scolarisation des EFIV</li><li>• Déploiement du Livret Parcours Inclusif pour favoriser la fluidité des parcours et la continuité des adaptations scolaires</li></ul>
<p><b>Action reconduite</b></p>
<p><b>Public cible :</b> Les EFIV en âge d'être scolarisés de la petite section au CM2.</p>
<p><b>Périmètre géographique :</b> Département de la Haute-Vienne</p>
<p><b>Pilote de l'action :</b> IEN ASH – DSDEN 87</p>
<p><b>Calendrier de réalisation :</b> Chaque année scolaire, sur la durée du schéma</p>

**Moyens affectés à l'action :**

- 2 professeurs des écoles Enseignants Médiateurs et Ressources à temps plein, mobiles sur l'ensemble du département (écoles premier degré, DSDEN, lieux de vie des familles de voyageurs)
- Le Casnav dont une chargée de mission pour la scolarisation des Efiv proposant des ressources et des formations
- Un bureau dédié à l'Assistance Pédagogique auprès des Enfants du Voyage de la Haute Vienne (APEV87), une ligne téléphonique et une boîte mail académique dédiées

**Point de vigilance / Besoin identifié sans action spécifique :**

Comment développer la médiation auprès des familles ayant des enfants de moins de 3 ans ? Quels acteurs ? Quelles modalités ? Quelle coordination ?

Des freins à la scolarisation et aux apprentissages.

Des enfants du voyage n'ayant jamais été scolarisés quel que soit leur âge.

Inscription des enfants du voyage dès la petite section.

Le suivi des demandes d'Instruction en Famille (IEF).

**Partenariat :**

Services de l'Inspection Académique (absentéisme, CNED, IEF, défaut d'instruction), IEN, CASNAV, Association Ma Camping, Directeurs d'école, Conseil départemental (assistantes sociales de secteur), communes et communautés de communes.

**Indicateurs de suivi:**

- Nombre d'écoles accompagnées de manière ponctuelle (évaluation, concertation, apport de ressources) ou de manière régulière (co-interventions).
- Nombre d'EFIV accompagnés lors des co-interventions.
- Nombre d'EFIV déscolarisés ayant été réinscrits au cours de l'année scolaire.
- Pourcentage d'EFIV inscrits en maternelle sur la totalité des EFIV d'école primaire.

## 2. FACILITER LA SCOLARISATION DES EFIV « D'AGE COLLEGE »

### **Constats - Besoins à prendre en charge :**

- Situation d'illettrisme pour certains EFIV arrivant aux collèges d'où la difficulté pour certains de suivre les enseignements proposés en classe ordinaire
- Attentes pédagogiques et capacités des élèves se creusant au fil des années de scolarisation qui peut conduire à l'absentéisme. Des prérequis sur les savoirs de base non maîtrisés pour les élèves, des adaptations d'autant plus difficiles à concevoir pour les enseignants
- Craintes des familles à scolariser leurs enfants aux collèges

### **Objectif(s) opérationnel(s):**

- Organiser et faciliter la scolarisation des EFIV d'âge collègue
- Accompagner la poursuite de leur scolarisation dans le 2<sup>nd</sup> degré
- Passage de l'ASSR 1 et 2
- Accéder à un diplôme : CFG, stages professionnels, enseignement adapté ou professionnel
- Instruction en famille, autorisation préalable à la demande de CNED réglementé pour les familles itinérantes

### **Modalité de mise en œuvre de l'action :**

- Existence d'une fiche de suivi CM2-6<sup>e</sup> permettant de faire la liaison à la fois administrative et pédagogique sur le niveau de chaque élève. Le déploiement du Livret Parcours Inclusif complètera voire remplacera cette fiche existant actuellement.
- Existence de 2 UPS accueillant environ une quarantaine d'élèves chacune, au collège Genevoix de Couzeix et au collège Corot d'Aixe-sur-Vienne

### **Action reconduite et adaptée**

### **Public cible :**

EFIV « d'âge collègue »

### **Périmètre géographique:**

Ensemble du département

### **Pilote de l'action:**

IEN ASH, en appui sur le CASNAV et les établissements 2D concernés

### **Calendrier de réalisation :**

Chaque année scolaire sur la durée du schéma

### **Moyens affectés à l'action:**

Moyens alloués par l'éducation nationale inclus dans le fonctionnement des collèges

### **Point de vigilance / Besoin identifié sans action spécifique:**

Défiance des familles face à l'Ecole ; craintes de scolariser leurs filles au collège

### **Partenariat :**

DSDEN – Casnav  
Ma Camping  
Conseil départemental

**Indicateur de suivi:**

- Suivi de cohorte à envisager
- Nombre d'inscrits en UPS, en classe ordinaire
- Nombre d'inscrits en instruction en famille
- Nombre d'inscrits en CNED réglementé

### 3. ASSURER L'ACCES AUX SOINS DES EFIV 3-16 ANS DANS LE CADRE SCOLAIRE

**Constats - Besoins à prendre en charge :**

Les familles des enfants du voyage ont besoin d'être accompagnées dans le repérage des besoins en santé de leurs enfants ainsi que dans les démarches de suivi des problématiques de santé identifiées

**Objectifs opérationnels:**

- Renforcer l'accès aux soins des enfants du voyage en primaire et au collège
- Permettre de dispenser des séances d'éducation en santé en fonction des problématiques et des besoins recensés au cours des dépistages infirmiers

**Modalités de mise en œuvre de l'action :**

- Discussions et explications sur le fonctionnement biologique du corps humain : transmissions de connaissances et de savoirs sur la santé, hygiène, alimentation, vie sexuelle et affective
- Dépistage infirmier :
  - dépistage des troubles visuels
  - dépistage des troubles auditifs
  - surveillance de l'IMC
  - contrôle des vaccinations
  - contrôle bucco-dentaire (repérage des caries, présence de tartre, malposition dentaire, béance, recueil des habitudes/ hygiène dentaire)
  - entretiens sur les habitudes de vie (hygiène, alimentation, sommeil, le bien-être à l'école)
  - conseils personnalisés
- Assurer un suivi des enfants du voyage en fonction des problématiques de santé repérées au cours du dépistage infirmier

**Action reconduite****Public cible :**

Enfants du voyage scolarisés de 3 à 16 ans

**Périmètre géographique:**

Couzeix : école élémentaire + collège et Aixe-sur-Vienne : collège (+ à la demande dans d'autres établissements de l'académie de Limoges)

**Pilote de l'action:**

CASNAV : Infirmière scolaire rattachée au CASNAV et chargée de mission pour la scolarisation des Efiv

**Calendrier de réalisation :**

Chaque année scolaire pour toute la durée du schéma

**Moyens financiers, matériels, humains, juridiques et organisationnels affectés à l'action:**

Infirmière référente intervenant à temps partiel pour le Casnav

**Point de vigilance / Besoin identifié sans action spécifique :**

Parvenir à impliquer et responsabiliser les familles sur les besoins en santé de leurs enfants.

**Partenariat :**

Lien établi avec les équipes d'encadrement, pédagogiques, enseignantes et médico-sociales présentes dans l'établissement d'accueil de l'enfant ; le médecin scolaire et l'infirmière conseillère technique départementale ; Ma camping.

***Indicateur de suivi:***

Rencontre des élèves et échanges téléphoniques avec les familles pour établir un bilan des démarches effectuées afin de faire face aux problématiques de santé identifiées

## 4. ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITE DES 6-16 ANS SUR L'AIRE D'ACCUEIL DE SAINT-JUNIEN ET LES AIRES DE STATIONNEMENT DE LA CC POL

### **Constats - Besoins à prendre en charge:**

Les enfants des différentes aires sont scolarisés dans les écoles des secteurs mais ils ne disposent pas dans leur environnement familial et social de l'appui des ressources nécessaires pour davantage s'épanouir et réussir.

Les besoins repérés sont les suivants :

- accompagnement des enfants et adolescents vers la scolarité ;
- apprentissage du savoir vivre ensemble (le respect des autres, l'hygiène) ;
- donner les clefs « du monde d'à côté » (culture, environnement) ;
- soutien à la parentalité (l'éducation, l'hygiène).

### **Objectifs opérationnels :**

- Faciliter l'accès aux savoirs par des pédagogies de détour ou approches différentes
- Créer des conditions d'accueil, d'écoute et de bienveillance afin de renforcer la confiance des enfants et mettre en avant leurs compétences dans un accompagnement adapté
- Leur proposer d'élargir leurs centres d'intérêt et de promouvoir l'aspect culturel
- Respecter les horaires et les intervenants
- Intégrer les règles de vie
- Ateliers enfants parents : jardinage, sorties familiales, randonnées proches du lieu de vie
- Informations formelles ou informelles pour rassurer les familles
- Travail sur la parentalité : accompagnement des familles vers l'école

### **Modalités de mise en œuvre de l'action :**

- Un camping-car de la CC POL est mis à disposition de l'association ACAS chaque mercredi après-midi. Une animatrice salariée de l'ACAS intervient sur les aires de stationnement gérées par la CCPOL (Oradour-sur-Glane, Saint-Victorien) auprès des gens du voyage
- Une salle de l'aire d'accueil est mise à disposition de l'association ACAS tous les jeudis de 16h00 à 18h00. Une animatrice salariée de l'ACAS intervient auprès des enfants déjà scolarisés et dont les familles sont stationnées sur l'aire d'accueil

**Action reconduite** dans le cadre du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité

### **Public cible :**

Enfants de 6 à 16 ans issus de la communauté des gens du voyage, scolarisés.

### **Périmètre géographique :**

Aire d'accueil de Saint-Junien et les aires de stationnement du territoire de la CCPOL

### **Pilote de l'action :**

Association de coordination des actions sociales (ACAS)

### **Calendrier de réalisation:**

Chaque année scolaire sur la durée du schéma

### **Moyens affectés à l'action:**

CAF de la Haute-Vienne

Un camping-car

Du petit matériel scolaire et ludique

Une animatrice rémunérée sur un temps partiel

### **Point de vigilance / Besoin identifié sans action spécifique :**

**Partenariat :**

CCPOL, Ma Camping, Casnav, Apev

**Indicateurs de suivi :**

Bilan quantitatif :

- Régularité dans la fréquentation
- Résultats scolaires, progrès scolaires en lien avec les équipes pédagogiques
- Comportement général et notamment respect des règles d'hygiène et de vie commune
- Comportement vis-à-vis des intervenants et des autres enfants
- Nombre d'enfants mobilisés sur cette action

### .3 Santé (1 action)

1. PREVENIR LES RISQUES EN MATIERE DE SANTE	
<b>Constats - Besoins à prendre en charge :</b> Le rapport à la santé des gens du voyage est spécifique : craintes, conduites d'évitement, automédication, recours tardifs aux soins. Par ailleurs, l'itinérance des personnes peut être un frein au suivi médical (obligation de médecin traitant, suivi de traitements...) L'illettrisme et les difficultés de compréhension du discours médical rendent le suivi problématique.	
<b>Objectif général</b> Prévenir les risques en matière de santé, liés aux conditions de vie et aux représentations culturelles via la mise en place d'action et notamment la médiation en santé afin d'accompagner et d'autonomiser l'accès aux soins des gens du voyage dans l'objectif d'améliorer leur état de santé.	<b>Objectifs opérationnels</b> Axes prioritaires : <ul style="list-style-type: none"><li>- Promouvoir l'accès aux soins et à la santé</li><li>- Grossesse, contraception, maladies gynécologiques (Vie affective et sexualité)</li><li>- Petite enfance et soutien à la parentalité</li><li>- Prévention bucco-dentaire et accompagnement vers les praticiens</li><li>- Nutrition : alimentation et activité physique</li><li>- Prévention des addictions (écrans...)</li><li>- Informations sur les vaccinations</li></ul>
<b>Modalité de mise en œuvre de l'action :</b> Mise en place de médiation en santé: <ul style="list-style-type: none"><li>- Rencontre, mise en confiance et accompagnement des familles vers le soin</li><li>- Etre l'interlocuteur privilégié sur toutes les questions liées à la santé et à la prévention</li><li>- Interventions régulières sur la vaccination en premier lieu des enfants</li><li>- Mise en place d'ateliers sur des thématiques choisies par la communauté ou en accord avec elle et interventions de professionnels qualifiés</li></ul>	
<b>Action reconduite</b>	
<b>Public cible :</b> Ensemble de la population des gens du voyage (de la périnatalité au grand âge)	
<b>Périmètre géographique:</b> Département de la Haute-Vienne (aires d'accueil, stationnements illicites, terrains privés)	
<b>Pilote de l'action:</b> Agence Régionale de Santé Nouvelle Aquitaine Conseil Départemental de la Haute-Vienne	
<b>Calendrier de réalisation:</b> Sur la période du schéma	
<b>Moyens affectés à l'action:</b> Poste de médiation en santé et l'ensemble des salariées de l'association ma camping 87	

**Point de vigilance / Besoin identifié sans action spécifique:**

Mise à disposition de locaux et de matériels par les collectivités/communes.

**Partenariat :**

Ma Camping

Centre de vaccination

Banque alimentaire

Réseau PERINAT

Permanence d'Accès aux Soins (PASS)

Professionnels libéraux

Collectivités, Communes,

Professionnels des Maisons du Département du Conseil départemental (notamment la PMI)

Centres hospitaliers (HME, Saint-Junien, CHRU, centre Bobillot)

**Indicateurs de suivi:**

- Nombre d'actions de terrain
- Nombre de participants aux ateliers
- Nombre de personnes ou familles accompagnées vers le soin
- Nombre de partenaires rencontrés ou contactés

# **IV. GOUVERNANCE, SUIVI ET EVALUATION DU SCHEMA**

La mise en place d'un de suivi du schéma départemental, conformément aux modalités prévues par les textes, est indispensable à plusieurs égards :

- il permet de dresser des bilans réguliers des objectifs listés, d'identifier d'éventuels dysfonctionnements afin de trouver des solutions et d'adapter les objectifs si nécessaires ;
- il assure une veille quant à la cohérence territoriale de sa mise en œuvre.

## **1 La gouvernance du schéma est assurée par 3 instances :**

- La commission départementale consultative ;
- Le comité opérationnel ;
- Les groupes de travail thématiques.

• La commission départementale consultative est une instance obligatoire de suivi du schéma. Elle garantit l'existence d'un pilotage stratégique et favorise les échanges entre acteurs. Co-pilotée par le préfet et le président du Conseil départemental, sa composition est fixée par arrêté préfectoral conformément au décret n°2017-921 du 9 mai 2017 modifiant le décret n°2001-540 du 25 juin 2001 relatif à la composition et au fonctionnement de la commission départementale consultative des gens du voyage. Une réunion annuelle doit permettre de dresser le bilan d'application du schéma et de suivre l'avancée des objectifs fixés.

• Le comité opérationnel composé des deux co-pilotes et des partenaires principaux du schéma est, quant à lui, chargé d'animer les travaux dans un cadre partenarial et de préparer les bilans annuels soumis à la commission départementale.

A ce titre, il doit notamment :

- s'assurer de la mise en œuvre du schéma et suivre les réalisations ;
- informer régulièrement les partenaires du fonctionnement des aires et de l'avancée des projets nouveaux prévus aux schémas (terrains familiaux locatifs, etc.) ;
- veiller au respect de la cohérence départementale dans tous les aspects du schéma.

• Enfin, des groupes de travail thématiques en lien avec les fiches actions sont mis en place, autant que de besoin tout au long de la vie du schéma afin de mobiliser, de manière transversale, l'ensemble des compétences et des connaissances spécifiques aux différents axes du schéma.

## **2 Le suivi et l'évaluation du schéma**

Pour faciliter la mise en œuvre et le suivi du schéma chaque fiche action prévoit un calendrier et des indicateurs permettant d'évaluer l'atteinte des objectifs fixés.

Un bilan est réalisé chaque année en lien avec les groupes de travail thématiques sur la base des indicateurs prédéterminés. Il est présenté à la commission consultative.

# **ANNEXES**

Annexe 1 : Cadre législatif et réglementaire, et définitions

Annexe 2 : Règlement intérieur et composition de la commission départementale consultative des gens du voyage de la Haute-Vienne

Annexe 3 : Calendrier de travail de la révision du schéma

Annexe 4 : Tableau des actions du schéma 2016-2022

Annexe 5 : Questionnaire adressé au EPCI dans le cadre de la maîtrise d'oeuvre urbaine et sociale relative à l'accueil et l'habitat

Annexe 6 : Descriptif des aires de la Haute-Vienne destinées aux gens du voyage